



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2000
Français
Original: anglais

Commission du développement social constituée en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Première session

New York, 26 février-2 mars 2001

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement : examen du projet de conclusion(s) pour l'Assemblée mondiale

Vers la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	2
II. Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	8-16	3
III. Format proposé pour la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement	17-21	4
IV. Examen des décisions de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement	22-63	5
Annexe		
Plan d'action international révisé sur le vieillissement : élargissement du projet de cadre		12

* E/CN.5/2001/PC/1.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/262 du 25 mai 2000, l'Assemblée générale a décidé d'organiser la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement en 2002, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Vienne en 1982. Le Gouvernement espagnol accueillera la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement à Madrid du 8 au 12 avril 2002. La deuxième Assemblée sera consacrée à un examen d'ensemble des résultats de la première Assemblée, ainsi qu'à l'adoption d'un plan d'action révisé et d'une stratégie à long terme en matière de vieillissement dans la perspective de l'instauration d'une société pour tous les âges, thème de l'Année internationale des personnes âgées. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de demander aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales (ONG), de lui faire part de leurs vues sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement, ainsi que sur les questions à aborder en priorité.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé de constituer la Commission du développement social en comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. À cette fin, la Commission du développement social, dans sa décision 38/100, a prié le Secrétaire général de créer un groupe de travail de session à composition non limitée de la trente-neuvième session de la Commission du développement social chargé de réviser le Plan d'action international sur le vieillissement adopté à la première Assemblée mondiale et d'élaborer une stratégie à long terme sur le vieillissement en vue de les présenter à la deuxième Assemblée mondiale.

3. Le présent rapport contient deux grandes sections qui seront examinées par le Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement. La première, qui présente des informations de base, comprend trois éléments : un examen des préparatifs en cours de la deuxième Assemblée mondiale, axé sur un débat de fond concernant la révision du Plan d'action international sur le vieillissement; un format proposé pour l'Assemblée; et un examen général des décisions de la première Assemblée mondiale, sur la base d'enquêtes effectuées auprès des principales parties

prenantes afin de recueillir leurs vues sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action.

4. La deuxième section du rapport (voir annexe) comprend un projet de cadre élargi du Plan d'action international révisé sur le vieillissement. La stratégie à long terme en matière de vieillissement, demandée par l'Assemblée générale le 10 novembre 1999 dans sa résolution 54/24, est présentée sous forme de préambule au Plan d'action et est intitulée « Stratégie pour une société pour tous les âges ». Cette orientation est conforme aux résolutions 54/24 et 54/262 de l'Assemblée générale et à la décision 38/100 de la Commission du développement social dans laquelle cette dernière demandait de présenter, de façon intégrée, un projet de stratégie et un projet de plan d'action révisé. La section suivante, qui présente le Plan, décrit la base conceptuelle et les fondements de la structure proposée pour le Plan d'action révisé.

5. Le corps principal du Plan d'action révisé définit les trois orientations prioritaires de l'action des pouvoirs publics : a) assurer un développement durable dans un monde vieillissant; b) promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées; c) créer un environnement porteur et favorable pour tous les âges. Dans le cadre de chacune de ces orientations prioritaires, un certain nombre de questions prioritaires, sur lesquelles le Secrétariat doit poursuivre ses travaux, ont été énoncées, notamment la formulation des objectifs et des recommandations qui seront présentés à la prochaine session du Comité préparatoire. Une section intitulée « Gérer le problème du vieillissement de la population » constitue un avant-projet de chapitre final du Plan d'action proposé, qui est axé sur les principaux partenaires, la recherche, la formation et l'éducation, la coopération internationale et la mise en oeuvre du Plan.

6. Le Comité préparatoire souhaiterait peut-être examiner le projet de cadre élargi du Plan d'action international révisé sur le vieillissement, en tenant compte du fait que le corps principal du Plan révisé, à savoir le chapitre III, doit encore être développé.

7. Le Comité est également saisi d'un document séparé concernant le projet de règlement intérieur de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

II. Préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

8. Lorsque la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement se réunira en 2002, le vieillissement de la population mondiale aura retenu l'attention du monde comme l'une des principales caractéristiques et l'un des principaux enjeux du XXI^e siècle. Vingt ans auparavant, le vieillissement dans les pays développés occupait une place primordiale dans les débats de fond de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Vienne. La question demeure certes importante mais d'ici à 2002, la plus grande partie des personnes âgées vivront dans des pays en développement et le cadre institutionnel de nombreux pays sera de plus en plus mis à mal, de même que la capacité de nombreux gouvernements de maintenir le développement de leurs sociétés vieillissantes tout en assurant le bien-être des personnes âgées. La communauté mondiale que constituent les États Membres, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales et les organismes des Nations Unies s'attaquera à ces questions et à beaucoup d'autres lorsqu'elle se réunira à Madrid en avril 2002. Les préparatifs sont actuellement en cours.

9. La révision du Plan d'action international sur le vieillissement est au centre du débat de fond qui débouchera sur la deuxième Assemblée mondiale. Le Programme des Nations Unies sur le vieillissement a commencé à solliciter des apports des divers secteurs qui seront intégrés dans le processus préparatoire. Dans sa résolution 54/262, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à créer un comité technique qui l'aiderait à formuler des propositions pendant les préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale. Le Comité technique se compose d'experts exerçant à titre personnel qui, issus de différents milieux professionnels et géographiques, permettent de maintenir une perspective mondiale équilibrée. Le rôle du Comité technique est de fournir des avis au Secrétariat de l'ONU sur des questions techniques portant sur le processus préparatoire, en particulier la teneur du Plan d'action révisé et du projet de stratégie à long terme.

10. Le Comité technique a tenu sa première réunion à Francfort du 13 au 16 juin 2000, avec l'appui financier du Gouvernement allemand. Les experts du Comité ont été priés de donner leur opinion sur des questions telles que la façon de veiller à intégrer pleinement les pays en

développement dans le Plan révisé, le format à adopter et les questions à examiner. Le rapport de la réunion peut être consulté sur le site Web consacré au vieillissement <www.un.org/esa/socdev/ageing>.

11. La deuxième réunion du Comité technique s'est tenue en République dominicaine du 24 au 27 octobre 2000 avec l'appui financier du Gouvernement espagnol. Les experts du Comité ont discuté de la partie principale du Plan d'action et ont formulé des avis à l'intention du Secrétariat. Le rapport de cette réunion peut aussi être consulté sur le site Web consacré au vieillissement. La troisième réunion du Comité technique se tiendra en Autriche en 2001.

12. Des efforts sont menés parallèlement par tous les secteurs, notamment les ONG, pour participer aux processus technique et politique devant aboutir à l'Assemblée mondiale de 2002. Une conférence internationale sur le vieillissement dans les zones rurales s'est tenue en Virginie occidentale en juin 2000. Le Centre sur le vieillissement de l'Université de Virginie occidentale a organisé la conférence en collaboration avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement, l'Organisation mondiale de la santé et l'Association internationale de gérontologie. Après avoir recueilli les réactions des participants, les organisateurs de la conférence envisagent de produire un document d'orientation générale sur le vieillissement dans les zones rurales qui contribuera au débat de fond en cours dans le cadre des préparatifs de la deuxième Assemblée mondiale.

13. La Commission économique pour l'Afrique a accueilli en mai 2000 à Addis-Abeba une réunion d'experts sur les structures sociales durables dans une société pour tous les âges. Le Programme des Nations Unies sur le vieillissement a collaboré avec une ONG, HelpAge International, pour organiser cette réunion dont l'objectif était de définir les enjeux du vieillissement pour la famille et la collectivité. Le Département du développement international du Gouvernement britannique a financé la réunion. Le rapport de cette réunion de quatre jours peut être consulté sur le site Web consacré au vieillissement.

14. Une table ronde sur le thème « Le vieillissement et le développement » a eu lieu à l'ONU le 4 octobre 2000 en vue d'explorer les mesures adéquates qu'il conviendrait de prendre face aux conséquences du vieillissement de la population mondiale et les moyens d'améliorer les possibilités pour les personnes âgées de

participer au processus de développement. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a financé cette réunion qu'il a organisée en collaboration avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement. En outre, une table ronde sur le vieillissement et le monde du travail a eu lieu à l'ONU le 6 octobre 2000. La réunion a été coparrainée par l'Organisation internationale du travail (OIT), qui l'a également financée, et par le Programme des Nations Unies sur le vieillissement. Une autre table ronde intitulée « Population Agequake : the Impact on Social and Economic Policy » a eu lieu à l'ONU en octobre 2000 et a été coparrainée par le Comité sur le vieillissement des ONG à New York, le Comité des ONG sur la condition de la femme, l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (FICSA) et le Département des affaires économiques et sociales; elle a été animée par le Bureau international de l'American Association of Retired Persons (AARP) à New York.

15. L'Assemblée mondiale sur le vieillissement est inscrite à l'ordre du jour de nombreuses réunions internationales et régionales. La Journée internationale des personnes âgées en 2000, organisée par le Comité sur le vieillissement des ONG à New York, en collaboration avec le Département de l'information et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a été marquée par une manifestation organisée toute la journée au Siège sous le thème « Towards a Society for All Ages : Continuing the Mission of the International Year of Older Persons » (Vers une société pour tous les âges : poursuivre la mission de l'Année internationale des personnes âgées). Lors de la célébration de son vingtième anniversaire à Bruxelles en octobre 2000, à laquelle ont assisté des membres venus d'Afrique, d'Europe orientale, d'Amérique latine et des Caraïbes, la Fédération internationale des associations de personnes âgées (FIAPA) a évoqué les questions du vieillissement qui se posent à ses membres régionaux.

16. La Fédération internationale de la vieillesse (FIV) a organisé en septembre 2000 sa cinquième Conférence mondiale sur le vieillissement, qui était axée sur un large éventail de problèmes que pose le nouveau millénaire. L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a tenu en novembre 2000 en El Salvador un forum sur le vieillissement, la santé et le bien-être dans la région de l'Amérique centrale, qui était axée sur les nombreux aspects de la santé et du vieillissement, y compris les perspectives sociales et culturelles. L'Association in-

ternationale de gérontologie tiendra une réunion à Salsomaggiore (Italie) en décembre 2000, en collaboration avec le Programme des Nations Unies sur le vieillissement pour discuter des éléments finals du programme de recherche sur le vieillissement pour le XXI^e siècle. Cette réunion d'experts donnera l'occasion d'affiner considérablement les priorités déterminées jusqu'à présent dans le programme de recherche et d'établir la version définitive du document qui, on l'espère, permettra d'élargir la portée de la recherche sur la politique mondiale en matière de vieillissement et d'en faire avancer la mise en oeuvre.

III. Format proposé pour la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

17. Il est proposé que l'Assemblée générale organise les travaux de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement qui doit avoir lieu prochainement autour d'une plénière et de deux grandes commissions, la Commission I et la Commission II, composées de représentants des États Membres; La plénière entendrait des déclarations des États Membres et, si le temps le permet, de représentants des principales parties prenantes, telles que les ONG, le monde universitaire, les organisations intergouvernementales, les associations professionnelles et le secteur privé. La Commission I serait chargée d'établir le texte définitif du Plan d'action international révisé sur le vieillissement qui sera adopté en plénière.

18. La Commission II recevrait des résumés de contributions présentées à un forum des organisations non gouvernementales et d'autres manifestations organisées à l'occasion de l'Assemblée, qu'elle examinerait et dont elle présenterait les résultats sous forme résumée dans un rapport. Cette commission pourrait également servir de cadre à un dialogue entre les parties intéressées et les États Membres souhaiteraient peut-être examiner comment le rapport de la Commission II sera intégré dans les délibérations finales de l'Assemblée.

19. Le gouvernement du pays hôte organisera une série d'autres manifestations à l'occasion du Sommet, notamment des tables rondes et réunions intersectorielles, des colloques, des expositions, des festivals et des cérémonies de remise de prix. Des ONG, des organisations non gouvernementales et des associations

professionnelles ont déjà, à titre préliminaire, manifesté leur intérêt.

20. On trouvera une explication détaillée de l'organisation des travaux de l'Assemblée dans la documentation du Comité préparatoire.

21. La portée et la teneur des différentes manifestations proposées ci-dessus sont subordonnées à la fourniture de ressources additionnelles par le gouvernement du pays hôte et d'autres contributeurs. Il convient de noter toutefois que plusieurs manifestations, en particulier celles proposées dans le cadre des autres manifestations organisées à l'occasion de l'Assemblée, pourraient être parrainées au moyen de contributions de sources extrabudgétaires.

IV. Examen des décisions de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement

Introduction

22. Dans sa résolution 54/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de « demander aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux ONG de lui faire part de leurs vues sur les progrès réalisés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement ainsi que sur les questions à aborder en priorité dans un plan d'action international révisé et une stratégie à long terme en matière de vieillissement ». Les vues ainsi obtenues devraient aider les commissions du développement social à préparer la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, qui doit se tenir à Madrid en avril 2002.

23. L'examen ci-après part des réponses aux questionnaires adressés aux États Membres, aux organisations intergouvernementales, aux organismes du système des Nations Unies et aux ONG internationales : en tout, 61 réponses ont été reçues d'États Membres, 6 d'organismes des Nations Unies, 14 d'ONG internationales et 2 d'organisations intergouvernementales¹.

24. Les réponses des pays prises en compte dans l'étude se répartissaient comme suit :

<i>Région</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Taux de réponse (%)</i>
Afrique	10	16	19
Amérique	11	18	31
Asie	18	30	39
Europe	21	34	49
Océanie	1	2	6
Total	61	100	32

Sur les 61 pays qui ont répondu, 16 (26 %) étaient des pays développés, 34 (56 %) des pays en développement et 11 (18 %) des pays en transition.

25. Les questionnaires étaient conçus pour évaluer les progrès réalisés et les obstacles rencontrés depuis la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Vienne en 1982. Des avis étaient également demandés au sujet des futures mesures à examiner lors de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Analyse des réponses aux questionnaires

Progrès accomplis depuis la première Assemblée mondiale sur le vieillissement

26. Les progrès accomplis depuis la première Assemblée mondiale sur le vieillissement varient d'un pays à l'autre et traduisent des différences, notamment du point de vue des ressources et des priorités. Les réponses aux questionnaires définissaient plusieurs domaines dans lesquels des progrès ont été enregistrés, dont la mise en place d'infrastructures nationales sur le vieillissement, tels que plans et programmes nationaux et mécanismes de coordination, l'amélioration en matière de santé et de logement et de sécurité des revenus pour les personnes âgées, et le renforcement de leur participation à la société.

27. Sur les 61 pays ayant répondu aux questionnaires, 34, soit 56 %, ont fait état d'un plan ou programme d'action national consacré au vieillissement. Sur les 35 pays disposant d'un plan ou programme, 30 y avaient intégré les recommandations contenues dans le Plan d'action international sur le vieillissement. La moitié des 26 pays (43 %) n'ayant pas de plan national sur le vieillissement ont intégré de grandes options à ce sujet dans le plan de développement national, le reste

ayant inscrit les questions relatives au vieillissement dans le programme d'un organe particulier comme le Ministère de l'emploi ou des affaires sociales.

28. En 1991, l'Assemblée générale, dans la résolution 46/91 du 16 décembre 1991, a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées. Les pays étaient invités à inscrire ces principes dans leurs programmes nationaux chaque fois que c'était possible. Dans le questionnaire, ils étaient invités à indiquer l'ordre de priorité accordé à ces principes dans le plan d'action national. Sur les 44 pays ayant répondu, 19 lui accordaient la note 5 (la plus élevée); 13 pays donnaient la note 4; et 8, la note 3. Il apparaît que les Principes jouent un rôle non négligeable dans l'élaboration des plans nationaux.

29. Pour ce qui est des politiques visant essentiellement les questions liées aux femmes âgées, sur les 58 pays ayant répondu, 19 avaient mis en place des politiques en faveur des femmes âgées, 39 ne l'ayant donc pas fait. Ceux qui avaient adopté des politiques les avaient axées sur les domaines suivants, par ordre de priorité : sécurité économique, santé et soins familiaux, plaidoyer et droits de l'homme. En outre, ces politiques portaient également sur l'égalité entre hommes et femmes et l'intégration sociale, ainsi que sur la promotion d'un rôle actif des femmes dans la communauté.

30. Dans la plupart des pays développés, il existe des mécanismes nationaux de coordination bien établis sur le vieillissement, chargés de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement. Ces mécanismes ont permis l'adoption de lois, politiques et programmes nationaux concernant la situation des personnes âgées ainsi que le renforcement de mécanismes de soins structurés et non structurés et de projets de réforme des pensions et de développement communautaire élargis. Plusieurs pays ont amélioré leurs régimes d'assurance maladie et de soins de santé par des mesures législatives. Des organes mis en place par les pouvoirs publics ont favorisé des directives et stratégies visant le bien-être global des personnes âgées et ont renforcé leur protection juridique. Dans certains cas, le rôle des pouvoirs locaux a été renforcé pour ce qui est de la prise en charge des personnes âgées dans le cadre de réformes générales.

31. Les pays en développement et les pays en transition n'ont peut-être pas une infrastructure relative au vieillissement aussi bien établie que dans les pays dé-

veloppés, mais 24 des 45 pays de ce groupe inclus dans l'étude ont fait état de l'existence de programmes ou plans d'action nationaux sur le vieillissement, se trouvant à différents stades d'élaboration.

32. Des États Membres ont également fait état de l'organisation dans certaines universités de programmes d'études du troisième cycle en gérontologie, ainsi que de recherches sur le vieillissement, dont la publication de rapports sur la situation des personnes âgées. Une formation spécialisée en gériatrie et gérontologie est de plus en plus fréquente dans certains pays, tandis que, dans d'autres, la désignation d'une journée nationale des personnes âgées et la célébration de l'Année internationale des personnes âgées constituent des premiers pas importants dans la sensibilisation à la situation des personnes âgées.

33. La qualité des soins de santé pour les personnes âgées s'est améliorée. Des pays en développement ainsi que des pays en transition ont mentionné l'amélioration des soins de santé et le développement de programmes de soins ambulatoires et à domicile. Plusieurs pays développés ont mis sur pied des régimes universels de soins de santé, amélioré les soins informels et les soins à domicile et formé des professionnels de la santé à évaluer les besoins des personnes âgées dans ce domaine. Des arrangements familiaux et informels ont contribué à permettre à des personnes âgées de rester dans leurs communautés et d'éviter d'être admises prématurément dans des institutions.

34. Plusieurs pays ont fourni un logement aux personnes âgées, en particulier aux sans-abri, aménagé des foyers en vue de séjours de longue durée et amélioré les conditions de logement, notamment les soins à domicile. D'autres pays ont facilité les déplacements des personnes âgées, par exemple en leur offrant des tarifs réduits dans les transports publics.

35. La sensibilisation du public au vieillissement gagne en importance à mesure que les populations vieillissent. À cet effet, les pouvoirs publics ont inclus des informations sur le vieillissement dans les programmes d'enseignement, et mobilisé les médias et les ONG en vue du lancement de campagnes de sensibilisation aux problèmes du vieillissement. En organisant des campagnes, certains pays ont réussi à modifier les attitudes à l'égard du vieillissement, à améliorer l'image des personnes âgées et à prendre en compte leurs problèmes particuliers. En outre, certains pays organisent une éducation permanente et des activités sociales qui au-

ront pour effet d'encourager les personnes âgées à apprendre.

36. La sécurité des revenus des personnes âgées est essentiellement assurée au moyen de pensions et régimes de sécurité sociale. Les pays ont signalé l'existence de plusieurs régimes de retraite – universelle, limitée ou volontaire. Certains pays en développement ont mis en place des régimes de pension de vieillesse ou ont réaménagé le régime de retraite national. Dans certains pays, la sécurité sociale est organisée à l'échelon municipal. Certains pays ont mis en place des réformes qui prévoient notamment des allocations complémentaires afin de compléter les retraites et régimes de sécurité sociale pour faire face à l'évolution des besoins financiers des personnes âgées, par exemple par l'indexation des retraites ou le versement de prestations forfaitaires.

37. Menant une vie plus saine, de plus en plus de personnes âgées décident de travailler et de subvenir à leurs besoins. Certains pays ont donc mené des politiques d'encouragement à l'emploi des personnes âgées, concernant notamment la formation professionnelle, l'aide à la recherche d'emploi, la réforme des modalités de départ à la retraite et la protection contre la discrimination fondée sur l'âge dans le monde du travail.

38. Les ONG, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales ont également été invités à faire état de leurs réalisations dans le domaine du vieillissement. Les ONG ayant répondu au questionnaire avaient apporté d'importantes contributions dans les domaines de la sensibilisation, du renforcement des capacités et de l'aide au développement. D'après les réponses reçues des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, le vieillissement avait été intégré dans les grands documents directifs internationaux, ainsi que dans plusieurs domaines d'activité, en particulier dans des publications, rapports et travaux de recherche, de même que dans la coopération technique et la formation.

39. Les pays interrogés ont été invités à classer par ordre de priorité, dans leur programme national sur le vieillissement, les quatre aspects du cadre théorique d'une société pour tous les âges, à savoir : situation des personnes âgées, épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, relations intergénérationnelles et interaction entre vieillissement de la population et développement. Pour 34 pays, la situation des personnes âgées était prioritaire. L'épanouissement de l'individu tout au long

de sa vie, de même que les relations intergénérationnelles et l'interaction entre vieillissement des populations et développement, n'étaient considérés comme une priorité absolue que par 13 pays. Il est évident que ces trois éléments du cadre reçoivent moins d'attention dans les activités nationales sur le vieillissement que la situation des personnes âgées. Les ONG et les organes des Nations Unies accordaient également la priorité absolue à la situation des personnes âgées et une priorité moindre à l'aspect vieillissement de la population et développement.

Acteurs du changement

40. Les États Membres ont été invités à indiquer le secteur de la société qui était chargé des questions liées au vieillissement. Pour la moitié des pays participants, c'est l'État qui est essentiellement responsable de ces questions. Viennent ensuite la famille, puis les individus, les organisations religieuses et le secteur privé venant en dernier. D'autres entités s'occupent activement des questions de vieillissement, à savoir les syndicats et les comités chargés des retraités. Les pouvoirs locaux, par exemple au niveau municipal, interviennent également de plus en plus dans des programmes relatifs au vieillissement.

41. Les personnes âgées participent de plus en plus activement à la société, modifiant l'idée que les personnes âgées ne sont que des personnes à charge. C'est ainsi que le soin des orphelins du sida incombe essentiellement aux personnes âgées dans la plupart des pays d'Afrique. À peu près les deux tiers des pays ont indiqué que les personnes âgées sont extrêmement actives dans le domaine culturel, notamment la peinture, la musique et la littérature, et en tant que prestataires de soins et bénévoles d'organisations caritatives, philanthropiques ou autres.

42. Les personnes âgées jouent le rôle de conseillers pour les plans de développement communautaires ou nationaux et de formateurs et d'éducateurs de la jeunesse dans un peu moins de la moitié des pays. Dans la plupart des pays agricoles, les personnes âgées participent aux travaux agricoles ou sont appelées à prendre les décisions importantes. Par ailleurs, les personnes âgées participent, dans une moindre mesure, au secteur des petites entreprises, selon des arrangements souples et formels, et jouent le rôle de guides pour la conduite des affaires et en matière de carrières. Ce faisant, elles donnent un excellent exemple à suivre pour ce qui est de réussir sa vieillesse.

43. Le questionnaire demandait également d'indiquer les entités qui contribuent à favoriser le rôle des personnes âgées dans la société. Les organisations non gouvernementales et bénévoles semblent ici jouer un rôle de premier plan. Viennent ensuite les services publics, puis les groupes religieux. Les établissements d'enseignement, les organisations professionnelles, les groupes d'intervention en faveur des femmes et les syndicats constituent d'autres entités importantes. Les sociétés commerciales jouent par ailleurs un rôle limité.

Problèmes et obstacles

44. Le Plan d'action international sur le vieillissement, adopté à la première Assemblée mondiale sur le vieillissement à Vienne en 1982, recommande des mesures dans les sept domaines ci-après intéressant les personnes âgées : santé et alimentation, protection des consommateurs âgés, logement et environnement, famille, bien-être social, sécurité des revenus et emploi, et éducation. Les pays étaient invités à indiquer ceux de ces sept domaines du Plan international qui soulevaient le plus de difficultés. Environ la moitié des pays ont fait état de difficultés dans les domaines du logement et du cadre de vie des personnes âgées, de l'emploi et de la sécurité des revenus, ainsi que de la protection des consommateurs âgés. Le domaine mentionné le moins souvent était la famille. Environ un tiers des pays avaient rencontré des difficultés dans les domaines de la santé et de l'alimentation, du bien-être social et de l'éducation. Les réponses des pays en développement et celles des pays développés ne présentaient pas de différences sensibles. Si les revenus et l'emploi constituaient pour la plupart des pays une source de problèmes, c'est le logement qui était le plus souvent cité à ce titre par les pays en développement. La santé et l'alimentation, ainsi que la protection des consommateurs âgés, posaient des problèmes particuliers aux pays en transition. D'après les pays développés, c'était la protection des consommateurs âgés qui soulevait le plus de problèmes.

45. Pour 35 pays (57 %), les difficultés rencontrées dans l'application des recommandations du Plan d'action tenaient au manque de ressources financières. Les difficultés économiques des pays en développement et des pays en transition limitaient l'affectation des fonds demandés dans le Plan d'action. Les pays en conflit armé et les pays touchés par des catastrophes naturelles ne pouvaient consacrer que des ressources

limitées aux questions de vieillissement. De surcroît, les préoccupations liées au vieillissement ne sont guère prioritaires dans les pays où la population âgée est relativement peu importante.

46. La plupart des pays en développement ont indiqué que le manque d'agents des services publics constituait un autre problème général. En outre, certains pays ne disposent pas d'un organe chargé spécifiquement des questions de vieillissement. Toutefois, dans certains cas, l'organe désigné n'est pas disposé à se charger des personnes âgées. L'absence de coordination entre les différents services des différents échelons de l'appareil de l'État, ainsi que les doubles emplois dans leurs attributions, peuvent être sources de conflits d'intérêts et de priorités. Outre l'absence de responsables spécialisés, certains décideurs connaissent mal le Plan. Au surplus, pour certains, le Plan ne contient pas de recommandations concrètes et bien ciblées et n'est pas de nature à mobiliser d'autres parties prenantes, telles que les ONG, le secteur privé et les médias.

47. Les organismes des Nations Unies ayant répondu au questionnaire souhaiteraient que les pays se préoccupent davantage des problèmes liés au vieillissement et soient davantage soucieux de l'efficacité des programmes publics. De plus, les personnes âgées devraient jouer un rôle accru dans les politiques, programmes et projets.

Actions prioritaires

48. Quarante-quatre pays, soit 72 % des pays ayant répondu, ont estimé que la structure actuelle du Plan d'action international sur le vieillissement était satisfaisante, certains pays jugeant toutefois qu'il était possible d'y apporter des améliorations. Onze pays (18 %) souhaitaient que la structure du Plan d'action soit modifiée mais avaient des idées différentes sur les modifications à apporter. Selon certains, le Plan contenait trop de « recommandations » et trop peu d'engagements. Les États Membres de certains pays développés se sont dits favorables à une nouvelle conception d'ensemble. L'une des propositions visait à définir des objectifs bien définis et assortis de délais dans le cadre d'un plan mis à jour.

49. Les pays ayant répondu ont proposé d'actualiser le Plan d'action international sur le vieillissement, compte tenu des tendances les plus récentes de façon à ce qu'il soit mieux adapté aux changements démographiques, socioéconomiques et technologiques. Les ré-

percussions socioéconomiques de la migration des jeunes travailleurs devaient par exemple être étudiées de façon plus approfondie et corrigées. Les progrès technologiques et leurs incidences dans les domaines de la communication, de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de l'espérance de vie des personnes âgées devraient être intégrés au Plan.

50. S'agissant des domaines recommandés dans le Plan actuel, 31 pays (51 %) ont déclaré qu'il conviendrait de réexaminer les questions liées à la sécurité du revenu et à l'emploi, et 30 pays (49 %) qu'on pourrait aménager les recommandations relatives aux conditions de vie et de l'habitat des personnes âgées. Les pays en développement et les pays en transition ayant répondu rangeaient les questions liées au revenu et à l'emploi dans les domaines prioritaires. Toutefois, pour les pays en développement, la santé et l'alimentation étaient également des questions prioritaires nécessitant des améliorations tandis que, pour les pays en transition, la protection sociale des personnes âgées méritait une plus grande attention. Les pays développés ayant répondu ont indiqué que les conditions de vie et de l'habitat étaient pour eux prioritaires. Par exemple, le transport et les questions de déplacement, d'accessibilité et de mobilité des personnes âgées restaient une préoccupation importante dans certains pays.

51. De nombreuses autres questions soulevées par les pays interrogés pourraient faire l'objet d'une réflexion plus approfondie dans le Plan révisé. Certains ont suggéré d'encourager l'adoption de politiques dans les domaines susceptibles de promouvoir la participation active des personnes âgées dans la société, de valoriser leur contribution et de promouvoir leur représentation politique. Le travail bénévole, les initiatives d'auto-assistance et la participation des personnes âgées dans les organisations sociales pourraient être des moyens de renforcer la solidarité entre les générations. L'impact de la migration, notamment des plus jeunes, sur les personnes âgées est un réel problème dans la plupart des pays en développement.

52. D'autres suggestions portaient sur la création d'un environnement plus favorable aux personnes âgées et la promotion de l'intégration sociale qui en découlait. On a proposé de garantir aux personnes âgées la protection de leurs droits, particulièrement contre les mauvais traitements et la violence. En outre, on a jugé nécessaire d'accorder une attention particulière aux problèmes qui se posent aux populations rurales et locales et aux immigrants plus âgés d'origines

diverses. D'autres propositions visaient à assurer aux personnes âgées une meilleure qualité de vie sur le plan de la santé. Il faudrait encourager la planification de projets de vie permettant de mieux se préparer à une vie plus longue, notamment en prenant des mesures visant à améliorer l'état de santé, la sécurité économique et le bien-être des personnes âgées.

53. Les ONG et les organisations intergouvernementales ont également estimé qu'il était nécessaire d'apporter des changements à la structure du Plan d'action international sur le vieillissement. Elles ont recommandé de prendre les mesures suivantes : élargir l'éventail des problèmes abordés de manière à refléter l'évolution démographique, technologique et biomédicale; intégrer au Plan d'action les engagements pris dans le cadre d'événements internationaux tels que le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et les initiatives visant à y donner suite; et prendre en considération les préoccupations propres aux pays en développement en se fondant éventuellement sur une évaluation régionale des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

54. Sur les 61 pays ayant répondu, 58 ont reconnu que la réalisation des objectifs du Plan d'action passait par la coopération internationale. Trente-neuf de ces pays se sont dits plutôt favorables à un partenariat multilatéral; quatre d'entre eux à des relations bilatérales et 12 pays à une solution intermédiaire. S'agissant du choix des partenaires multilatéraux, 41 pays interrogés avaient une préférence pour les organisations intergouvernementales, telles que les organismes des Nations Unies et les organisations régionales; 39 pays souhaitaient nouer des relations avec des ONG internationales; et 26 pays opteraient pour des fondations privées.

55. On a demandé aux États Membres d'indiquer quelles étaient leurs priorités futures dans le domaine de la coopération internationale. Pour 49 d'entre eux, les deux domaines prioritaires étaient l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes; et les activités de recherche visant à soutenir l'élaboration des politiques et des programmes. La priorité suivante était la formation de professionnels de la santé et de l'aide sociale, suivie par la mise au point de projets générateurs de revenus. Le rassemblement et le traitement des données semblaient moins importants pour les pays interrogés. Les autres domaines dans lesquels une coopération internationale était proposée

étaient les suivants : la recherche scientifique; l'éducation; la diffusion de l'information et la mise en commun des meilleures pratiques; le financement en vue de l'amélioration des programmes existants; et la recherche et le rassemblement des données coordonnés par des organisations internationales comme l'ONU ou l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

56. Pour les ONG et les organismes des Nations Unies, la priorité allait à la coopération internationale axée sur la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des programmes sur le vieillissement. Comme les pays, ces organismes ont également insisté sur l'importance de la coopération internationale aux fins de la formation de professionnels de la santé et de l'aide sociale et de la recherche à l'appui de l'élaboration de politiques et de programmes.

57. Invités à indiquer quelles étaient les actions prioritaires à mener à l'avenir dans les pays en développement, les ONG internationales et les organismes des Nations Unies ont mentionné les politiques en matière de soins de santé, la protection des droits de l'homme des personnes âgées et les systèmes de sécurité sociale ainsi que les problèmes concernant plus particulièrement les femmes âgées : la migration, les soins dispensés par des voies officielles ou non et la santé publique, les effets des maladies chroniques non transmissibles sur les personnes âgées; et les conséquences de l'épidémie du VIH/sida parmi les interventions nationales et internationales à lancer en priorité dans les pays en développement.

Résumé

58. Les conclusions indiquent que des progrès importants ont été accomplis dans le domaine du vieillissement depuis la première Assemblée mondiale sur le vieillissement en 1982. Les pays ont intégré les questions liées au vieillissement dans leurs plans, politiques et programmes, à des degrés divers. L'utilité des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées pour l'élaboration des lois et des plans nationaux est de plus en plus largement reconnue. En revanche, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement étaient inégaux et insuffisants, particulièrement dans certains pays en développement et pays en transition.

59. Parmi les réalisations obtenues, on peut citer l'amélioration des soins de santé et de l'assurance ma-

ladie, du logement, des pensions de retraite, de la sécurité des revenus et de l'accessibilité des installations et de la mobilité des personnes âgées. Le système de services est bien établi dans les pays développés. Si les pays en développement restent à la traîne, ils n'en ont pas moins souvent introduit de plus en plus de services sociaux et de santé qui traduisent une prise de conscience croissante des problèmes et des préoccupations des personnes âgées. Tous ces résultats ainsi que les initiatives en cours dans le cadre des législations nationales ont été évoqués à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées en 1999. On reconnaît de plus en plus que les personnes âgées peuvent apporter une contribution à la société, et pas seulement dépendre de celle-ci, et qu'elles peuvent aussi provoquer des changements.

60. Les ONG et les organismes gouvernementaux aux niveaux national et local ont encouragé les actions de sensibilisation aux questions liées au vieillissement, mais le rôle des entreprises et du secteur privé en général n'est pas encore largement reconnu.

61. Les principaux obstacles auxquels se heurte la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement sont l'insuffisance des financements et le manque de personnel ou de compétence des organismes d'État, notamment dans les pays en développement. En outre, les difficultés économiques ont entamé la capacité de plusieurs pays en transition de dispenser tous les services dont ont besoin les personnes âgées. Les autres domaines jugés difficiles sont ceux du logement, de la sécurité des revenus, de l'emploi et de la protection sociale.

62. Bien que le Plan d'action international sur le vieillissement actuel se soit avéré utile, les pays et les organismes interrogés ont fait différentes propositions pour en élargir le champ d'action et pour tenir compte des changements démographiques, économiques et technologiques intervenus depuis 1982, notamment les répercussions de la migration des jeunes travailleurs. Les préoccupations des pays en développement, telles que la protection contre la violence, le manque de soins et les mauvais traitements, et la protection sociale des personnes âgées dans les zones rurales ont également été évoqués. D'autres pays ou organismes ont souligné la nécessité de se fixer des objectifs bien précis et circonscrits dans le temps dans le cadre du Plan.

63. Enfin, les pays, les ONG et les organismes des Nations Unies ayant répondu ont recensé les domaines

dans lesquels une coopération internationale serait nécessaire à l'avenir et fait état de la nécessité d'échanger des idées sur les meilleures pratiques, notamment dans les domaines de l'élaboration des politiques et des programmes, de la recherche, de la formation de professionnels de la santé et de l'aide sociale, des programmes de génération de revenus, des soins de santé et des droits de l'homme. Pour les pays en développement interrogés, la priorité allait à la recherche à l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes, suivie par la formation de professionnels de la santé et de l'aide sociale.

Notes

- ¹ Participation à l'examen des résultats de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement

A. États Membres

Albanie	Madagascar
Algérie	Malte
Allemagne	Maroc
Arabie saoudite	Maurice
Australie	Mexique
Autriche	Monaco
Azerbaïdjan	Mongolie
Bahreïn	Myanmar
Barbade	Norvège
Cambodge	Nouvelle-Zélande ^a
Cameroun	Oman
Canada	Panama
Chine	Pérou
Chypre	Portugal
Croatie	Qatar
Cuba	République démocratique populaire lao
El Salvador	République dominicaine
Équateur	République tchèque
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Slovénie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Sri Lanka
Ghana	Suède
Guyana	Thaïlande
Iraq	Turquie
Italie	Ukraine
Japon	Yougoslavie ^a
Kazakhstan	
Kenya	
Lettonie	
Luxembourg	

^a Réponse reçue trop tardivement pour être analysée dans le présent rapport.

B. Organisations non gouvernementales

American Association of Retired Persons (AARP)
Société africaine de gérontologie
Heritage Foundation-Heritage Hospital
Fédération européenne pour les personnes âgées
(EURAG)
Réseau international de Genève sur le vieillissement
Société suisse de gérontologie
HelpAge International
International Council for Caring Communities
Conseil international des femmes
International Longevity Center
Comité des ONG sur le vieillissement, New York
Comité des ONG sur le vieillissement, Vienne
Verbond Van Senioren
West Virginia University

C. Organisations intergouvernementales

Organisation panaméricaine de la santé (OPS)
Organisation de l'unité africaine (OUA)

D. Organismes des Nations Unies

Division de la promotion de la femme
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
Commission économique et sociale pour l'Asie
et le Pacifique (CESAP)
Centre des Nations Unies pour les établissements
humains (Habitat)
Fonds monétaire international (FMI)
Institut international de recherche et de formation
pour la promotion de la femme

Annexe**Plan d'action international révisé sur le vieillissement :
élargissement du projet de cadre****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Stratégie pour une société pour tous les âges	1–39	13
A. Vieillir dans un monde en évolution	1–9	13
B. Incidences politiques	10–19	17
C. Action menée à l'échelon international concernant le vieillissement : progrès accomplis depuis 20 ans	20–28	20
D. Vers une stratégie intégrée	29–39	23
II. Introduction des notions sous-tendant les orientations prioritaires	40–46	26
III. Orientations prioritaires pour les politiques	47–110	28
A. Assurer un développement durable dans un monde vieillissant	47–73	28
B. Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées	74–90	33
C. Créer un environnement porteur et favorable pour tous les âges	91–110	36
IV. Gérer le problème du vieillissement de la population	111–136	41
A. Action à l'échelon national	112–119	41
B. Programme de recherche sur le vieillissement	120–123	43
C. Formation et éducation	124–128	44
D. Coopération internationale	129–133	45
E. Suivi, examen et mise à jour	134–136	46

I. Stratégie pour une société pour tous les âges

A. Vieillir dans un monde en évolution

1. Nous vivons dans un monde qui vieillit. Il y a déjà un certain temps que ce phénomène a été perçu dans les pays développés mais ce n'est que récemment qu'il a été reconnu à l'échelle mondiale comme une caractéristique du XXI^e siècle. Le nombre de plus en plus important de personnes âgées dans le monde rend les gens de tous âges plus conscients qu'ils vivent dans une société multigénérationnelle. Qu'il soit considéré comme un fait positif ou négatif, le vieillissement ne peut plus être ignoré.

2. Les personnes âgées sont de moins en moins perçues comme des patients ou des retraités. Les experts dans le domaine du vieillissement, souvent eux-mêmes âgés, appréhendent désormais le problème de l'âge sous des angles très divers, en faisant appel non seulement à la démographie et à la médecine mais aussi à la psychologie, à l'économie, à l'anthropologie, à l'ergonomie, à la sociologie, à l'histoire, à l'art, à la religion et à la philosophie. La notion de vieillissement et la manière dont le phénomène est compris reflètent de plus en plus la très grande diversité de la population âgée mondiale, dont le chiffre ne cesse de s'accroître, et doivent faire l'objet d'études approfondies. Le vieillissement de la population met en effet l'humanité face à de nombreux problèmes qu'il lui faut impérativement tourner à son avantage dès à présent.

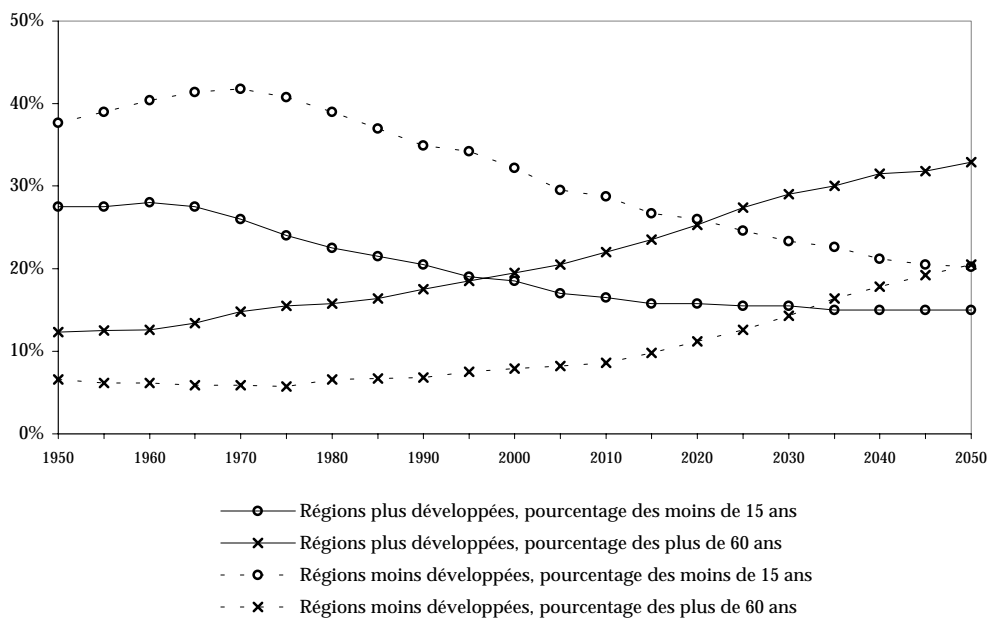
La révolution démographique¹

3. « Tremblement démographique », « nouvel ordre démographique international », telles sont les expressions servant à dépeindre l'importance de l'accroissement du nombre des personnes âgées dans le monde. Le pourcentage de personnes âgées de plus de 60 ans dans la population mondiale doit plus que doubler (puisqu'il doit passer de 10 % à 22 %) entre 2000 et 2050, année où il deviendra égal à celui des enfants de 0 à 14 ans. Ce passage historique de taux de natalité et de mortalité élevés à des taux de natalité et de mortalité bas fera que, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les jeunes et les vieux seront représentés en nombres égaux dans la population mondiale.

4. Dans les pays développés, le nombre des personnes âgées excède désormais celui des enfants et les taux de natalité ne permettent pas d'assurer le renouvellement des générations. Dans certains de ces pays, le nombre des personnes âgées sera même deux fois plus élevé que celui des enfants d'ici à 2050.

¹ Les données démographiques contenues dans le présent rapport sont tirées de publications récentes de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

Pourcentages respectifs des groupes de population de 0 à 14 ans et de plus de 60 ans, régions plus ou moins développées, 1950-2050



Source : *World Population Prospects*, vol. II, *Sex and Age Distribution of World Populations*, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.XIII.5).

5. Le « tremblement démographique » est sur le point d'atteindre les pays en développement eux-mêmes, dont la population vieillira rapidement au cours de la première moitié du XXI^e siècle. Dans ces pays, en effet, le pourcentage de personnes âgées doit passer de 8 % à 21 % et celui des enfants baisser de 33 % à 20 % d'ici à 2050, chiffres particulièrement éloquentes. Plus frappante encore est la rapidité de ce vieillissement, qui fait que, dans moins de 30 ans, les trois quarts de la population âgée mondiale vivront dans les pays en développement alors qu'en 1982, année de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, la majorité vivaient dans les pays développés. De plus, en dépit d'une urbanisation croissante, la plupart des personnes âgées des pays en développement continueront à vivre dans des zones rurales.

6. Du fait de la rapidité de cette évolution, de nombreux pays en développement vieillissent tout en conservant une importante population de jeunes, évolution qui contraste avec celle des pays développés, dans lesquels la base de la pyramide des âges est moins large et où le vieillissement de la population est plus lent. Alors qu'il a fallu un peu plus de 100 ans pour que la population âgée de certains pays d'Europe occidentale, par exemple, double au XX^e siècle, il faudra tout juste 25 ans, voire moins, pour que celle de certains pays en développement double au XXI^e siècle. Les conséquences de cette rapidité se font sentir dans presque tous les domaines économiques et sociaux (santé, emploi, marché du travail, protection sociale, croissance économique, etc.). Dans les pays en développement où elle se combine à des taux déjà alarmants de pauvreté et de diminution des ressources, elle exige l'adoption urgente de politiques novatrices qui permettent d'accroître la participation et

l'intégration sociale des personnes âgées. De nouvelles politiques qui puissent répondre aux impératifs résultant de l'augmentation sans précédent de l'espérance de vie aideront à atténuer les tensions socioéconomiques qui pèsent ou menacent de peser sur la famille.

Encadré 1

« En somme, nous vivons une révolution silencieuse qui est loin d'être uniquement démographique : elle a une signification économique, sociale, culturelle, psychologique et spirituelle importante. » Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, à l'occasion du lancement de l'Année internationale des personnes âgées, le 1er octobre 1998

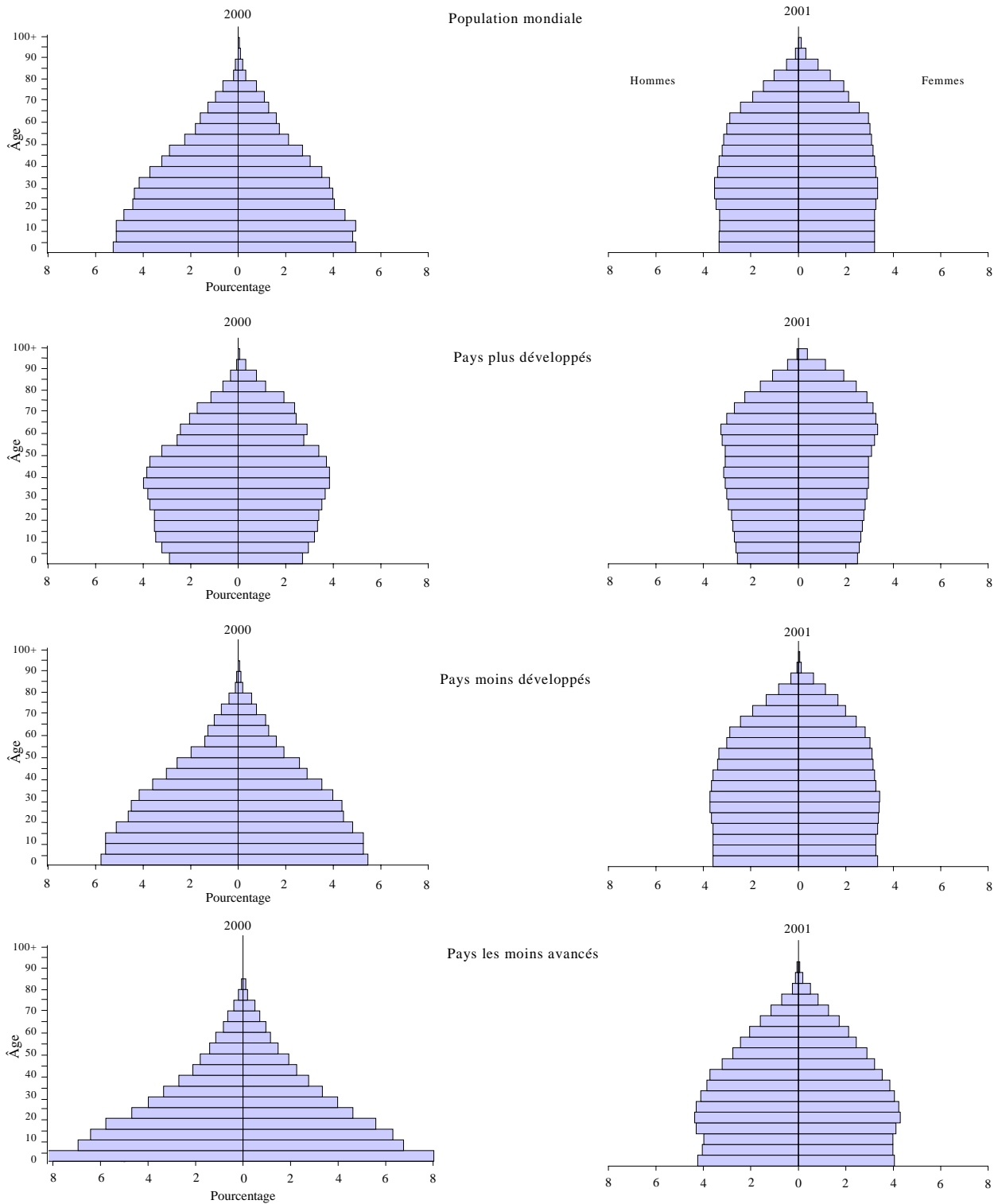
7. L'ampleur des changements appelés à se produire apparaît déjà (voir encadré 1). Pour que ces changements s'effectuent dans les meilleures conditions possibles, il faut, sur la base des tendances démographiques annonciatrices de grands bouleversements de la structure de la société, s'interroger sur la manière d'utiliser les innombrables contributions des personnes âgées et prendre des mesures en ce sens.

Espérance de vie : une avancée considérable

8. Le XXe siècle a vu l'espérance de vie humaine s'accroître considérablement. Au cours des 50 dernières années, l'espérance de vie à la naissance dans le monde est passée d'environ 20 ans à 66 ans grâce aux progrès de la médecine et de la technologie. Déjà, près d'un million de personnes, dont 80 % dans les pays en développement, passent le seuil des 60 ans tous les mois. Le groupe de population dont les effectifs s'accroissent le plus rapidement est celui des personnes très âgées, c'est-à-dire de plus de 80 ans. Actuellement au nombre de 70 millions, celles-ci devraient voir leur nombre quintupler au cours des 50 prochaines années. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans ce groupe, phénomène qui s'accroît avec l'âge. À l'heure actuelle, il y a, estime-t-on, pour 100 femmes de leur âge, 81 hommes de plus de 60 ans, contre 53 de plus de 80 ans.

9. Une telle avancée démographique entraîne des changements considérables au niveau individuel, qui vont au-delà du simple prolongement de la durée de la vie et prennent des dimensions très complexes. Bien accueillie par la société dans son ensemble et par les individus, l'augmentation de l'espérance de vie a de très importantes incidences en termes de qualité de vie, de santé et d'intégration sociale, pour les femmes en particulier, et suppose la mise en place de dispositifs d'appui aux personnes âgées qui leur permettent de vivre en sécurité. Tout cela exige manifestement d'être examiné avec soin mais ne doit pas faire oublier que dans certains pays en développement, le vieillissement est précoce pour une large part de la population, épuisée par la pauvreté et la maladie. Dans certains pays, des difficultés économiques et psychosociales prolongées, aggravées par la pandémie de VIH/sida, ont raccourci l'espérance de vie, qui avait précédemment augmenté. Dans les pays de l'Afrique subsaharienne, en particulier, les hommes ont une espérance de vie de 46 ans et les femmes de 45.

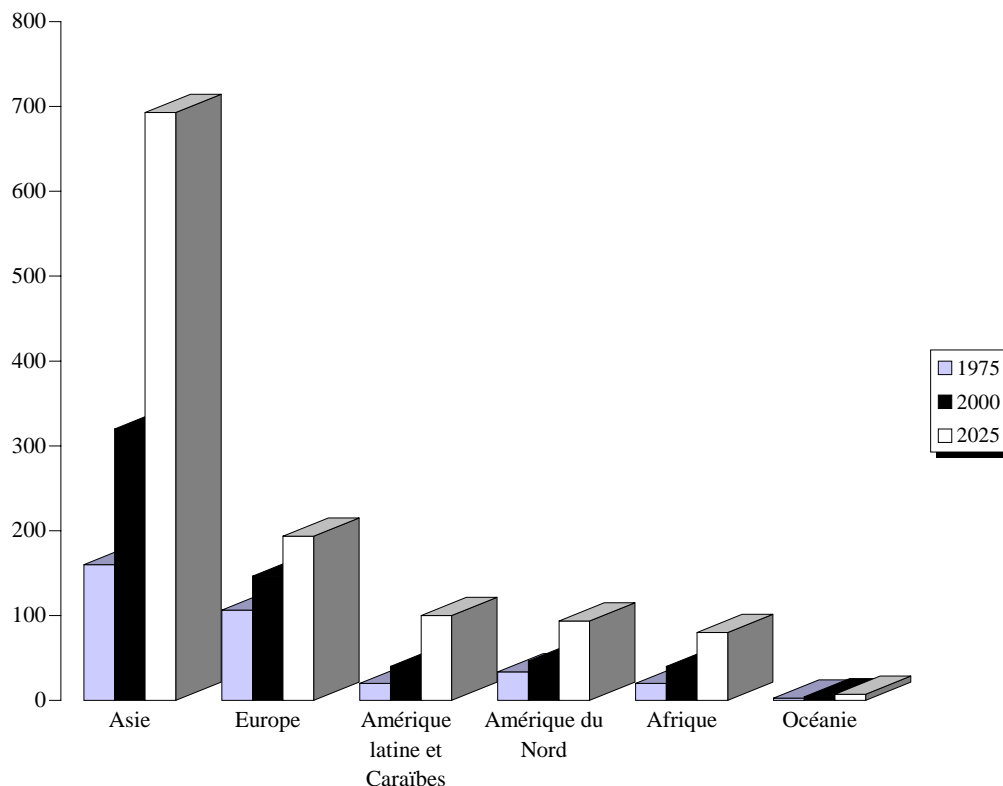
Pyramide des âges : répartition de la population par âge et par sexe en 2000 et en 2050



Source : *World Population Prospects*, vol. II, *Sex and Age Distribution of World Populations*, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.XIII.5).

Répartition régionale des groupes de population de plus de 60 ans en 1975, en 2000 et en 2025

(En millions)



Source : *World Population Prospects*, Division de la population, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98/XIII.5).

B. Incidences politiques

10. Au cours des 20 années qui se sont écoulées depuis la tenue de la première Assemblée mondiale sur le vieillissement à Vienne, des changements se sont produits et de nouvelles questions politiques ont fait irruption dans le paysage social, culturel et économique. Les progrès technologiques et l'évolution des politiques économiques internationales ont contribué à l'avènement puis à l'accélération de la mondialisation, estompant les frontières culturelles et économiques et invitant à mieux évaluer les incidences sociales des politiques économiques. Les divisions politiques entre l'Est et l'Ouest se sont affaiblies et l'effondrement de l'Union soviétique a fait apparaître des catégories entièrement nouvelles de pays dont l'économie en transition et de larges pans de population ne disposant pas d'une protection sociale suffisante se sont trouvés exposés aux lois du marché mondial. Parallèlement, le monde a assisté à la naissance d'organes supranationaux comme l'Union européenne. Il est donc de plus en plus difficile, sinon contre-indiqué, de considérer que certaines questions s'appliquent à des groupes entiers de pays, qu'ils soient en développe-

ment, développés ou en transition. Si la communauté mondiale dans son ensemble est en mutation rapide, de profondes différences subsistent en effet entre les pays, bien que les communications relient de plus en plus de personnes et de cultures. L'écart entre les riches et les pauvres s'est même creusé, surtout depuis la mondialisation, dont les avantages pour les pays les moins avancés sont discutables.

11. L'un des changements importants qui se sont produits dans tous les pays est la diminution considérable de la dimension de la famille nucléaire, où le nombre des enfants n'est plus que de 3 dans les pays en développement et de 1,6 dans les pays plus développés, contre 6 et 2,7 respectivement à la génération précédente. Les conséquences d'une transformation aussi rapide ne sont pas encore prévisibles mais il est certain qu'à l'avenir, les familles où le nombre de proches parents diminuera progressivement à chaque génération seront de plus en plus nombreuses, surtout avec l'épidémie de VIH/sida. D'ores et déjà, on constate que l'augmentation de l'espérance de vie à l'échelle mondiale multiplie les familles comptant trois, quatre, voire cinq générations, en dépit de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules, et que les liens intergénérationnels restent forts, en dépit de l'apparition de changements dus à l'urbanisation et aux migrations².

12. La prévention et le traitement des maladies évoluent dans des directions différentes à l'échelle mondiale. Dans le monde entier, la mortalité due aux maladies non contagieuses augmente, fait qui coïncide avec l'accroissement du chiffre de la population âgée, alors que celle due aux maladies contagieuses diminue. Ce constat ne vaut pas pour de nombreux pays en développement, de plus en plus souvent obligés de lutter sur le double front des maladies infectieuses et non infectieuses, qui posent de redoutables défis à leur système de santé, surtout maintenant que le soutien de la famille commence à faire défaut.

13. Les problèmes de santé revêtent une importance critique pour les femmes âgées qui vivent plus longtemps que les hommes, qui manquent de ressources et de possibilités d'agir, qui souffrent de handicaps et sur lesquelles repose en grande partie la responsabilité de s'occuper des autres membres de la famille. Deux facteurs très fréquents conditionnent la manière dont ces femmes sont comprises et traitées : d'une part, le fait que les politiques ne voient généralement en elles que des personnes « vulnérables » et restent muettes sur les inégalités structurelles dont elles sont victimes et, d'autre part, que les images et photographies censées représenter les personnes âgées ne montrent généralement pas de femmes. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés en 1995 et réaffirmés en 2000 reconnaissent que les femmes ne bénéficient pas de la pleine égalité avec les hommes en raison de certains facteurs, dont l'âge. La participation des femmes âgées à la vie politique en général est insuffisante, ce qui reflète le fait que les femmes sont généralement exclues, pour une large part, de la prise des décisions. La contribution capitale que les femmes âgées apportent à la société est cependant de plus en plus reconnue, grâce en partie aux efforts collectifs des femmes âgées elles-mêmes et des organisations dont elles font partie et qui les représentent.

14. Les femmes âgées, mais aussi les hommes, sont de plus en plus nombreuses à faire entendre leur voix à l'intérieur de la société civile, dont les organisations se sont multipliées de manière surprenante ces dernières années. On s'appuie de plus en plus sur ces organisations, dont les organisations non gouvernementales (ONG),

² *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 2000 : présentation (E/2000/9).*

pour exécuter des programmes aux niveaux local et national, qu'il s'agisse de sensibilisation, de prestation de services ou d'activités de développement. D'une importance considérable dans les sociétés vieillissantes, où les besoins de programmes d'aide aux personnes âgées se font de plus en plus aigus, la prestation de services pose des questions très complexes qui exigent des organisations non gouvernementales et intergouvernementales et des secteurs public et privé qu'ils coopèrent et se concertent en permanence pour déterminer la manière la plus efficace, la plus équitable et la plus harmonieuse de concevoir et d'exécuter les politiques appropriées. Si les initiatives prises par les organisations de la société civile en matière de programmes et de services sont d'une importance capitale, le rôle des gouvernements dans la prestation de services de base ne saurait être nié.

15. Ces dernières années, on reconnaît de plus en plus l'intérêt de l'accessibilité considérée en tant que principe général. Des initiatives ont été prises au niveau mondial, par le secteur privé aussi bien que par le secteur public, pour adapter les techniques, les produits, les services, les projets architecturaux et le milieu du travail aux collectivités multigénérationnelles, aux handicapés et aux personnes âgées. Il est indispensable de prendre de nouvelles initiatives à cette fin si l'on veut rester en phase avec la mondialisation et les technologies de l'information.

16. Cela étant, les données démographiques montrent que la majorité des personnes âgées vivent dans les zones rurales des pays en développement, où les normes architecturales urbaines ne sont pas applicables, la pauvreté est largement répandue et la possibilité d'accéder aux technologies modernes très limitée. Il y a lieu d'insister davantage sur ce fait et d'en tenir systématiquement compte dans la mesure où des pays parvenus à des stades de développement différents échangent des données d'expérience pour réussir cette gageure toujours plus difficile qu'est un développement rural durable. Quelle que soit la méthode retenue, il faut faire appel de manière plus évidente aux compétences largement inexploitées des personnes âgées des zones rurales.

Changer la signification et l'image du vieillissement

17. C'est en adoptant une attitude plus positive à l'égard du vieillissement, disent certains, que l'on pourra espérer assurer une meilleure cohésion entre générations au sein de la société. Cela fait des années, surtout dans les pays développés, que les personnes âgées sont trop souvent réduites à une composante démographique de plus en plus lourde et aux besoins croissants, notamment sur le plan médical. Certes, les personnes âgées exigent un bon suivi médical, mais l'importance systématique et peu nuancée que le discours général sur la vieillesse donne à cet aspect incite la société à ne percevoir ses aînés que comme des êtres fragiles et vulnérables. Pire encore, ce type de lecture donne de ceux-ci une image à laquelle personne, pas même les personnes âgées, ne souhaite s'identifier. Il est rare que l'on présente les personnes âgées comme des individus hautement qualifiés et productifs pour la collectivité. Un revirement se dessine, toutefois, à l'heure où les personnes âgées prennent une part plus active et plus visible tant dans le discours collectif que dans la société.

18. L'image que la culture générale donne du vieillissement peut influencer toute une nouvelle génération. Les jeunes qui voient leurs aînés mener une vie respectée et fructueuse s'orienteront plutôt vers des choix qui les feront renoncer à la gratification immédiate au profit de l'épanouissement à long terme. Lorsque le vieillissement est perçu de manière plus négative, et que l'horizon de la vie ne laisse pas es-

pérer grand chose, les jeunes générations ne sont pas incitées à préparer un bel avenir pour elles-mêmes, pour leurs familles et pour la collectivité à laquelle elles appartiennent.

19. Les mutations sociales et technologiques en cours bouleversent les valeurs, re-définissant au passage le rôle des différentes générations et leur dynamique. La transmission traditionnelle des valeurs, des savoirs et des responsabilités à la génération suivante, par exemple, n'est pas aussi évidente que par le passé, les jeunes ayant plutôt tendance à forger leurs valeurs au contact de leurs pairs. On ajoutera toutefois que si les besoins et les capacités des personnes âgées d'aujourd'hui n'ont pas changé depuis 20 ans, le monde dans lequel vivent ces individus, lui, s'est transformé, et ne cessera d'évoluer pendant les 20 années à venir, lorsque les adultes d'aujourd'hui deviendront les anciens de demain, suivant la loi de succession. C'est la raison pour laquelle chaque génération qui a une perspective différente de celle qui l'a précédée, doit opérer des choix différents, et se demander s'il faut suivre des recettes anciennes peut-être déjà périmées.

C. Action menée à l'échelon international concernant le vieillissement : progrès accomplis depuis 20 ans

20. L'année 1982 a marqué un tournant pour l'action menée au sujet du vieillissement. C'est l'année où s'est tenue à Vienne la première Assemblée mondiale sur le vieillissement, carrefour historique où des particuliers, des responsables politiques, des gouvernements et des organisations se sont penchés pour la première fois sur les questions fondamentales relatives à la population et au vieillissement de l'individu. L'Assemblée mondiale a adopté le Plan d'action international sur le vieillissement, premier plan directeur pour la réflexion mondiale sur le vieillissement. Pendant les 20 années qui ont suivi, le Plan d'action a permis de structurer les politiques successives sur le vieillissement (voir encadré 2).

Encadré 2

« ... les politiques et les mesures adoptées devraient être inspirées par la volonté de donner un nouveau contenu qualitatif et une autre signification à un processus quantitatif, afin que la prolongation générale de la durée de la vie dans le monde entier s'accompagne d'un effort visant à donner à chacun un sentiment d'utilité et d'accomplissement au cours des années ainsi gagnées et à éviter que les individus soient relégués à partir d'un certain âge dans un rôle marginal et passif » [Plan d'action international sur le vieillissement, par. 31 c)].

21. Situé à l'interstice de l'action humanitaire et de l'action en faveur du développement, le Plan d'action énumérait 62 recommandations regroupées dans sept domaines intéressant les personnes âgées : santé et alimentation; protection des consommateurs âgés; logement et environnement; famille; protection sociale; maintien du revenu et emploi; et enseignement. Les initiatives et activités entreprises depuis 20 ans, qui pour la plupart s'inscrivent dans ces domaines, ont évolué en même temps que la population à laquelle elles s'adressaient pour pouvoir continuer à faire face aux problèmes des personnes âgées sans perdre de leur efficacité et de leur

portée. Mais si le Plan d'action a constitué une remarquable réussite de grande envergure, ses recommandations étaient surtout adaptées aux besoins et aux scénarios du monde développé, où le renversement de la pyramide des âges s'annonçait le plus à l'époque. Deux décennies plus tard, toutefois, l'accroissement spectaculaire du nombre de personnes âgées dans le monde et le vieillissement accéléré des populations des pays en développement ont fait surgir de nouveaux énoncés et de nouveaux concepts. Ainsi, il a fallu attendre ces dernières années pour que le thème du vieillissement s'installe au cœur des débats.

22. Un nombre impressionnant d'autres initiatives et dialogues à l'échelle planétaire ont continué de faire du vieillissement un axe d'intervention prioritaire. Les aspects relatifs aux droits de l'homme ont été regroupés dans les 18 Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, promulgués en 1991, qui constituent une série de principes directeurs portant sur plusieurs thèmes – indépendance, participation, soins, épanouissement personnel et dignité – dont on continue de promouvoir l'utilisation dans le monde. Par ailleurs, les droits économiques, sociaux et culturels des personnes âgées ont été définis dans l'observation générale No 6 (voir encadré 3)³.

Encadré 3

« ... étant donné que les dispositions du Pacte [international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels] s'appliquent pleinement à tous les membres de la société, il est évident que les personnes âgées doivent pouvoir jouir de la totalité des droits reconnus dans le Pacte ». Le Conseil économique et social et les droits économiques des personnes âgées (E/C.12/1995/16).

23. En 1992, par sa résolution 47/5, l'Assemblée générale a adopté la Proclamation sur le vieillissement (voir encadré 4) dans laquelle elle a décidé de célébrer en 1999 l'Année internationale des personnes âgées. Plus tard, par sa résolution 52/80, elle a décidé que le thème abordé à cette occasion serait « Une société pour tous les âges ». L'Année internationale des personnes âgées a permis de mieux sensibiliser l'opinion publique et d'atteindre une masse critique d'action politique aux quatre coins de la planète, notamment par le biais de politiques novatrices visant à intégrer la question du vieillissement dans tous les secteurs et à élargir l'éventail des possibilités offertes aux divers stades de l'existence.

Encadré 4

« L'Assemblée générale décide de célébrer en 1999 ... l'Année internationale des personnes âgées eu égard à la maturité démographique de l'humanité et à ce qu'on peut en attendre en matière d'attitudes et d'aptitudes plus responsables dans le domaine social, économique, culturel et spirituel, en particulier pour la paix mondiale et le développement au XXI^e siècle » (résolution 47/5 de l'Assemblée générale).

³ E/C.12/1995/16 (Les droits économiques, sociaux et culturels des personnes âgées).

24. Les diverses initiatives prises à ce jour, auxquelles viennent s'ajouter le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et d'autres programmes convenus à l'échelle internationale au cours de la dernière décennie⁴, ont contribué à la formulation du cadre conceptuel de la société pour tous les âges, dont les quatre grands axes sont la situation des personnes âgées, l'épanouissement de l'individu tout au long de sa vie, les relations intergénérationnelles, et les liens entre le vieillissement des populations et le développement. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a demandé que le plan d'action révisé et la stratégie à long terme soient envisagés dans la perspective d'une société pour tous les âges⁵, dont les principes s'inspirent du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. Dans le Programme d'action, le sens de la « société pour tous » est perçu comme le but fondamental de l'intégration sociale, « où chaque individu, avec ses droits et ses responsabilités, a un rôle actif à jouer ». En ajoutant le mot « âge », on donne au concept de société pour tous une portée globale regroupant toutes les générations (voir encadré 5).

Encadré 5

Une société pour tous permettrait aux générations de s'entraider en s'inspirant du double principe de la réciprocité et de l'équité (A/50/114, par. 38).

25. Le cadre conceptuel de la société pour tous les âges⁶ a donné à réfléchir sur les moyens de mieux tirer profit du vieillissement de la population et de s'adapter à ses conséquences. On l'a établi après s'être rendu compte que certes, la situation des personnes âgées demeure au cœur des préoccupations actuelles des pays, mais qu'il fallait élargir le champ de la réflexion pour donner plus de place aux perspectives à long terme, à la prévention des problèmes susceptibles de surgir tout au long de la vie, et à placer dans un contexte plus large les adaptations nécessaires à l'échelle des familles, des communautés et des pays. Une vision plus globale du vieillissement, s'étendant sur toute la durée de la vie et à l'échelle de la société, est plus conforme à la réalité du XXI^e siècle. Par exemple, il est de plus en plus admis que l'apprentissage est un processus qui, loin de s'interrompre, se poursuit tout au long de l'existence. Les politiques et les programmes qui encouragent l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que des modes de vie sains, une plus grande souplesse dans le domaine professionnel et le perfectionnement des compétences peuvent influencer favorablement sur les périodes de transition de l'existence, l'individu s'assurant d'un certain nombre d'atouts dès le départ.

⁴ Voir la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992; la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, 1993; le Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement, 1994; la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, 1995; la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, 1995; et le Programme pour l'Habitat et la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), 1996.

⁵ Voir A/54/24, par. 17; et A/54/262, par. 1.

⁶ A/50/114.

26. Les initiatives tendant à renforcer les liens entre les générations sont jugées de plus en plus indispensables pour les collectivités locales comme pour le tissu social dans son ensemble. Les gouvernements ont pris conscience en particulier de l'importance de l'interdépendance des générations et de la valeur réciproque des liens qu'elles entretiennent dans le cadre de leurs activités, véritables modèles de force et de continuité. Les compétences et les aspirations propres à chaque âge peuvent être modulées pour le plus grand bénéfice de chacun, non seulement au profit des personnes âgées elles-mêmes mais aussi de leurs familles et de leurs communautés, notamment dans les situations de crise génératrices de conflits et de déplacements. Au niveau macroéconomique, des notions comme l'égalité entre générations se généralisent dans la mesure où de nombreuses dynamiques comme l'urbanisation et la mondialisation touchent les structures familiales et les réseaux intergénérationnels de solidarité sociale et économique.

27. Le dernier aspect en jeu, à savoir les liens entre le vieillissement de la population et le développement, revêt une grande importance, bien qu'il soit moins bien maîtrisé au niveau de l'élaboration des politiques. Il doit recevoir une attention au plus haut niveau si la communauté internationale doit faire face aux incidences macroéconomiques du vieillissement de la population sur divers secteurs comme les marchés du travail et du capital, les retraites des fonctionnaires, la prestation de services et les systèmes d'aide traditionnels pour mieux définir les orientations politiques futures, en prenant compte des effets des mutations technologiques et culturelles. Il faudrait s'interroger sur la manière de mettre l'apport des personnes âgées au service des intérêts de la société et contester l'argument selon lequel le vieillissement constitue un frein au développement.

28. Au fur et à mesure que s'accroît le vieillissement démographique au cours des décennies à venir, des changements surviendront dans les domaines sociaux et économiques et dans la vie de l'individu, de la famille et de la communauté. Les débats en cours sur ce phénomène devraient permettre d'évaluer le potentiel de ces gains de longévité, et de mettre en balance les besoins créés par le vieillissement et, thème à approfondir, les atouts à en attendre.

D. Vers une stratégie intégrée

29. Aujourd'hui, 20 ans après la première Assemblée mondiale sur le vieillissement tenue à Vienne, le monde reconnaît la nécessité de penser le vieillissement progressif de la planète dans le contexte plus large du développement. Les politiques sur le vieillissement doivent s'établir compte tenu du cycle complet de la vie et à l'échelle de la société, en s'appuyant sur les initiatives mondiales récentes et sur les principes généraux des grandes conférences des Nations Unies. Fait plus important encore, la communauté internationale devrait établir un scénario porteur d'avenir qui fasse du vieillissement de la population une source potentielle de développement futur. Le fait que les personnes âgées peuvent contribuer à leur épanouissement personnel et à celui de la société grâce à leurs trésors d'initiative doit être pris en compte chaque fois que l'on veut encourager la formulation de politiques nationales sur le vieillissement.

30. Dans le même temps, c'est en prenant acte des défis divers que doivent relever les pays en développement, développés et en transition dans un monde vieillissant que l'on pourra examiner les politiques à suivre d'un oeil neuf. Dans les pays en dé-

veloppement, où le nombre de personnes âgées est en rapide augmentation, c'est la pauvreté qui menace le plus la sécurité sociale et économique, dans la mesure où elle ne permet pas aux personnes âgées et à leurs familles de dépasser le stade de la satisfaction des besoins fondamentaux. La pauvreté peut gravement compromettre les progrès réalisés pour démarginaliser les personnes âgées et minimiser la perte de leurs droits. Le problème consiste surtout à fournir aux personnes âgées les structures leur permettant de continuer à jouer un rôle utile et productif dans la société – de voir leur travail apprécié à sa juste valeur. Ainsi, on pourrait établir ces structures par référence aux droits de l'homme et traiter les questions relatives aux droits fondamentaux, au bien-être collectif, à l'égalité et à la viabilité. Des efforts devraient aussi être déployés pour protéger et renforcer la famille et la communauté tout en mettant en place un système de garantie des moyens d'existence et d'appui pour ceux qui ne sont plus capables de se suffire.

31. Un autre facteur important est à souligner concernant les pays en développement, à savoir le moyen d'élargir la couverture des régimes de sécurité sociale, dont ne bénéficie qu'une fraction de la population, sans reproduire les problèmes que connaissent les pays développés. C'est partout dans le monde, toutefois, que de vastes changements sociaux et économiques sont à l'oeuvre qui mettent en question les dispositifs de protection sociale. Les pays de toutes les régions du monde sont en train d'inscrire à leurs programmes de travail la mise au point ou la réforme de régimes de sécurité sociale ou de régimes de pensions.

32. Dans les pays en transition, les personnes âgées ont été parmi les plus touchées par la refonte des programmes sociaux résultant des réorientations économiques. Un grand nombre de personnes âgées sont passées d'une situation de sécurité absolue à une situation de totale insécurité du fait de la disparition des pensions de retraite et des filets de sécurité sociale. La solidarité familiale a également failli du fait de l'abolition de la protection sociale et de l'aggravation du chômage et du sous-emploi d'un grand nombre de jeunes adultes.

33. Dans les pays développés, la pauvreté des personnes âgées a été en grande partie éliminée grâce au filet de protection qu'offrent les régimes de pension et de sécurité sociale et les services de protection sociale. De nos jours, les personnes âgées sont confrontées à un large éventail de problèmes, qu'il s'agisse d'emploi ou de retraite, de lutte contre l'isolement, ou d'incapacité physique et mentale, tandis que les familles et les communautés doivent faire face aux coûts croissants des soins médicaux et de divers autres coûts résultant de l'allongement de la vie. Ces pays où les personnes âgées – en particulier celles de plus de 80 ans – constituent une part croissante de la population, doivent relever de nouveaux défis, notamment les réformes tendant à assurer la pérennité et la modernité de la sécurité sociale, des régimes de retraite et des établissements de santé publique.

Intégration des mesures prises pour appliquer les politiques

34. Les connaissances et les données de recherche et d'expérience acquises depuis 1982 montrent très clairement que, pour répondre efficacement aux problèmes qui se posent et créer des possibilités dans une société vieillissante, il faut adopter et appliquer d'urgence une politique intégrée et dynamique aux niveaux mondial et national.

35. L'intégration des activités concernant le vieillissement dans les programmes exécutés à l'échelle mondiale a été recommandée par la communauté internationale dans le cadre d'un effort concerté qui vise à envisager l'intégration des politiques

sous un angle global et équitable. Au-delà des différences nationales et régionales, le vieillissement de la population est devenu un problème universel qui dépasse les frontières de l'esprit et de l'espace et qui peut influencer sur l'avenir au même titre que la mondialisation. Pour optimiser la place des personnes âgées dans la société et ses incidences sur leur bien-être ainsi que le bien-être de la société tout entière, il faut la concevoir dans le cadre d'un système reposant sur l'inclusion, où le vieillissement cesse d'être une question à laquelle on ne pense qu'après coup et est considéré comme faisant partie intégrante de la restructuration du paysage socioéconomique et culturel.

36. On s'attend à ce que cette tendance, par sa nature et son orientation, ait une influence profonde sur l'évolution de la société au cours des années et des décennies à venir et ait des répercussions majeures à de nombreux niveaux, et notamment à ceux de la famille, de la communauté et des institutions. Avec une population mondiale de plus de six milliards, qui vieillit rapidement – et un monde en développement qui abrite 80 % de la population mondiale – l'adoption de politiques adaptées ne peut attendre.

37. Jusqu'à présent, les politiques concernant le vieillissement ont essentiellement porté sur les soins à assurer et les revenus à garantir aux personnes âgées, objectif certes toujours aussi important mais aussi insuffisant par rapport à l'ampleur et à l'importance prises par le phénomène du vieillissement ces dernières années et au cours des décennies à venir. La société a commencé d'envisager d'élargir la portée des mesures prises pour y faire face en adoptant des politiques en matière de vieillissement qui fassent partie intégrante des quatre dimensions d'une société pour tous les âges : la situation des personnes âgées, l'épanouissement personnel tout au long de l'existence, les relations entre les générations et les liens entre le vieillissement de la population et le développement.

38. Le souci d'atteindre l'objectif d'une société pour tous les âges dans l'élaboration des politiques peut lui-même susciter des initiatives nationales. Des mesures concrètes doivent toutefois être prises et les planificateurs doivent faire l'impossible pour que soit intégrée dans les politiques la notion de société pour tous les âges qui repose sur les principes suivants :

- a) Protection du droit des personnes âgées d'apporter une contribution à la société et d'en retirer des avantages;
- b) Reconnaissance accrue de la contribution des personnes âgées à la société pour que celles-ci ne soient plus perçues comme dépendantes;
- c) Élaboration d'un cadre d'action non discriminatoire pour en finir avec les préjugés et les idées fausses concernant la vieillesse;
- d) Élargissement de l'éventail de possibilités offertes à une population vieillissante pour qu'elle puisse atteindre la maturité non seulement en termes démographiques mais aussi sur le plan intellectuel, affectif, etc.;
- e) Promotion continue de l'interaction et de l'interdépendance entre les générations en fonction des changements sociaux et culturels et dans l'optique d'un équilibre prometteur entre la tradition et la nouveauté;
- f) Application de macrodécisions conçues en fonction de l'évolution de la population vieillissante de façon à ce que cette population reçoive un appui au sein

de la famille et de la collectivité mais aussi par le biais des institutions sociales, économiques et culturelles mises en place.

39. Par ailleurs, lorsque l'allongement de l'espérance de vie est considéré par la société comme une réalisation plutôt que comme un fardeau, l'accumulation des ressources humaines, des compétences et de l'expérience qui caractérise les groupes de population plus âgés est considérée, à juste titre, comme essentielle pour la survie de toute culture. Ce constat vaut tout particulièrement pour notre époque où les politiques doivent faire face à des conséquences de plus en plus lourdes dans un monde vieillissant de plus en plus complexe. Qu'elles soient vouées à l'échec ou couronnées de succès, ces politiques ont toujours un énorme impact. De plus, les politiques axées sur le changement sont souvent mal accueillies tant que les raisons de ces changements et leurs conséquences n'ont pas été exposées clairement. Il est temps que la société prenne les mesures qui s'imposent pour faire de sa population vieillissante une partie intégrante de son avenir et un partenaire à part entière dans sa lutte pour améliorer la condition humaine. Ces deux objectifs deviendront réalité dans le monde à venir si la sagesse et l'expérience des personnes âgées sont mises à profit pour déterminer la voie à suivre tout au long du XXI^e siècle. Il s'agit d'une entreprise pleine de risques mais aussi pleine de promesses.

II. Introduction des notions sous-tendant les orientations prioritaires

40. L'un des principaux objectifs du Plan d'action international sur le vieillissement est de servir de référence aux planificateurs des politiques et aux autres parties prenantes dans le domaine du vieillissement et de les aider à mettre au point des stratégies pratiques pour renforcer leur capacité d'apporter des solutions aux problèmes liés au vieillissement dans leurs pays. Il doit aussi servir de cadre aux efforts faits pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et prolonger leur vie, notamment dans les pays en développement et les pays en transition, où la situation de ces personnes est actuellement préoccupante. Pour être valable, la vision sur laquelle repose le Plan et sa structure doit s'inspirer des préoccupations de son public cible et, pour ce faire, reposer sur un changement d'orientation au niveau de la démarche et des politiques adoptées pour tenir compte des réalités du XXI^e siècle.

41. La meilleure approche à adopter dans la société vieillissante actuelle est celle qui repose sur le respect des droits et met l'accent sur l'inclusion des personnes de tous âges au sein de la société et sur l'application concrète des Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, dans un souci particulier de promotion de l'indépendance, de la participation, de la prise en charge de l'épanouissement personnel et de la dignité de ces personnes. Elle caractérise les sociétés qui respectent les réalisations et la dignité des personnes âgées et dans lesquelles la discrimination fondée sur l'âge n'existe pas. Parallèlement, dans l'esprit d'une société pour tous les âges, les droits des personnes âgées ne devraient pas empiéter sur ceux des autres groupes d'âge, et les relations d'interdépendance entre les générations doivent être reconnues. En outre, il faut que les politiques reconnaissent clairement le rôle important que jouent les personnes âgées dans le développement pour créer des conditions qui leur soient propices à l'échelle mondiale dans un monde vieillissant.

42. Pour adapter les politiques à la nouvelle donne, certains principes doivent être respectés, qui sont les suivants :

- a) Respect des droits de l'homme des personnes de tous âges;
- b) Participation et contribution de chacun à la société tout au long de sa vie pour connaître le bien-être à la vieillesse;
- c) Inclusion sociale pour intégrer les personnes âgées à tous les aspects de la vie en société;
- d) Reconnaissance de la diversité et des valeurs culturelles et ethniques pour faire en sorte que tous les groupes aient la même possibilité de participer au développement;
- e) Égalité entre les sexes pour lutter contre tous les préjugés dont ont été victimes les générations actuelles de femmes âgées et pour empêcher qu'ils ne se perpétuent au détriment des générations nouvelles;
- f) Cohésion intergénérationnelle pour encourager activement l'instauration de relations harmonieuses entre les générations aux micro et macroniveaux.

43. La qualité de vie des personnes âgées dépend directement du degré de sécurité ou d'absence de sécurité qu'elles connaissent dans ces domaines. Pour obtenir les résultats souhaités, il faudra adopter et appliquer des mesures spéciales propres à créer des conditions propices et à éliminer les obstacles. Par ailleurs, les politiques les plus adaptées pour lutter contre la vulnérabilité et créer un climat de sécurité sont celles qui reposent le plus solidement sur le respect des droits de l'homme. Cette considération a été prise en compte dans les trois orientations prioritaires du Plan d'action : assurer un développement durable dans un monde vieillissant; promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées; et créer un environnement porteur et favorable pour tous les âges. Ces orientations sont censées guider l'élaboration des politiques en vue de la réalisation d'un objectif précis : l'ajustement social, culturel et économique de la planète au vieillissement de l'humanité tout au long de la vie et à l'échelle de la société. Pour donner de bons résultats, une telle politique doit agir à plusieurs niveaux et relier les orientations prioritaires à la réalité existante aux niveaux de l'individu, de la collectivité et de la société.

44. Dans le cadre de la première orientation prioritaire, assurer un développement durable dans un monde vieillissant, le but recherché est d'aider toutes les institutions à s'adapter au phénomène du vieillissement, qui prend une importance croissante, pour en faire une force productive au service de la société. Les politiques doivent favoriser le développement durable en créant des conditions propices pour que les personnes âgées contribuent au progrès de leur société, mais aussi pour que les institutions reconnaissent et, de fait, encouragent les occasions ainsi créées, notamment dans le domaine de la mondialisation et des technologies de l'information. C'est ce qui commence à se passer naturellement dans certains pays en raison de l'accroissement du nombre des personnes âgées et des pénuries de main-d'œuvre qu'il entraîne. Mais l'intérêt que présente le vieillissement en tant que ressource doit être apprécié pour la contribution tout aussi importante qu'il peut apporter aux autres générations.

45. Pour ce qui est de la deuxième orientation prioritaire, promouvoir la santé et le bien-être des personnes âgées, les responsables de l'élaboration des politiques doivent reconnaître le rôle important que jouent les interventions et les actions bien conçues tout au long de la vie des individus dès le plus jeune âge. Les besoins des

personnes et des communautés sur le plan de la santé peuvent varier du tout au tout, leurs objectifs n'en sont pas moins compatibles. Les groupes qui connaissent des difficultés particulières, comme les femmes âgées et les personnes souffrant d'incapacité, ont besoin d'une approche stratégique plus ciblée qui envisage la façon dont les politiques pourraient être mieux structurées pour effacer les inégalités et promouvoir le bien-être. En outre, au fur et à mesure que la recherche apporte de nouvelles connaissances dans le domaine de la santé et de la longévité, les gouvernements et la société civile doivent trouver moyen de transmettre ces connaissances aux pays en développement et de renforcer la capacité de ces derniers de constituer de vastes réseaux durables de savoirs, de compétences et d'applications.

46. Pour ce qui est de la troisième orientation prioritaire, créer un environnement porteur et favorable pour tous les âges, les politiques doivent recenser les points forts de la solidarité intergénérationnelle au sein de la famille, de la collectivité et des institutions, et les utiliser. Les idées reçues sur le vieillissement jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques et peuvent influencer sur les valeurs générales concernant la réciprocité sociale, culturelle et économique. Les politiques et pratiques devraient être conçues autour des activités de collaboration des gouvernements et de la société civile pour favoriser un accès plus large tant à l'environnement physique qu'aux services et aux ressources, et notamment aux soins et à la protection sociale. Si les politiques adoptées donnent des résultats positifs, la société profitera de la continuité et de l'étendue du savoir des personnes âgées, et celles-ci jouiront de leur droit à l'épanouissement, aux soins, à l'indépendance, à la participation et à la dignité.

III. Orientations prioritaires pour les politiques

A. Assurer un développement durable dans un monde vieillissant

47. Les effets de l'accroissement du nombre des personnes âgées sur la société se font ressentir à tous les niveaux et influent sur l'économie, les relations sociales et la culture. Malheureusement, jusqu'à récemment, les politiques et programmes sociaux tendaient à se concentrer sur les conséquences démographiques de la présence des jeunes et d'autres groupes de population, sans tenir compte, tant dans leur conception que dans leur application, des ajustements à apporter pour tenir compte du vieillissement de la population. La plupart des pays en développement ont encore assez de temps pour se préparer à faire face au phénomène du vieillissement de la population et de la longévité s'ils s'y prennent maintenant. La promotion durable du développement des sociétés passe par l'intégration et la démarginalisation des personnes âgées, de façon à ce que ces dernières contribuent au développement et profitent de ses bienfaits.

48. Actuellement, toutes les sociétés, quel que soit le stade de développement où elles en sont arrivées, doivent revoir le rôle qu'elles attribuent aux personnes âgées. Dans les pays en développement et de nombreux pays en transition, le principal obstacle rencontré est celui de l'exclusion dont continuent de souffrir les personnes âgées dans le domaine du développement. Une population vieillissante en augmentation, qui est marginalisée sur les plans économique, social et politique, se voit ainsi privée de possibilités d'intégration et de participation au développement et ne peut à terme que devenir un fardeau.

49. Le principal problème que rencontrent les pays développés est celui de l'accroissement des personnes à la retraite ou en préretraite qui ne travaillent pas. Dans certains pays, les gouvernements devront bientôt faire face à une pénurie de main-d'oeuvre suite à la diminution de la population considérée traditionnellement comme en âge de travailler. Cette tendance soulève le problème de la productivité dans une société en vieillissement ainsi que celui de la pérennité des systèmes de retraite de l'État et de l'adéquation des aides financières prévues en cas de retraite prolongée. Sans compter les doutes que suscitent traditionnellement la compétitivité et l'efficacité des travailleurs plus âgés.

50. Dans tous les pays, la principale parade trouvée au problème de la pérennité du développement de la société est celle de l'ajustement de la société et de l'individu à la dynamique d'un monde en changement et en vieillissement. L'évolution de la société doit se faire dans le sens d'une conception des personnes âgées qui voit dans ces dernières des ressources, tandis que les ajustements individuels supposent un perfectionnement des connaissances et des compétences tout au long de la vie de l'individu. Des mesures spéciales doivent être prises dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du vieillissement productif, de l'emploi, de l'éducation, de la formation, du développement rural, de la solidarité entre les générations et des droits de l'homme et du développement.

Lutte contre la pauvreté

51. Dans de nombreuses sociétés, notamment celles des pays en développement et des pays en transition, les personnes âgées sont un des groupes de population qui est le plus souvent pauvre ou susceptible de le devenir. Dans les pays où la pauvreté est endémique, après une vie de pauvreté souvent aggravée par les inégalités subies pendant la jeunesse, les individus se résignent aussi à finir leur vie dans la misère.

52. Les personnes âgées sont presque toujours exclues des programmes de réduction de la pauvreté, et ce parce qu'elles ne sont pas reconnues comme constituant un groupe particulier dans le cadre des recherches sur la pauvreté où elles ne sont pas considérées comme potentiellement vulnérables, dans le cadre du suivi et de l'évaluation des politiques macroéconomiques adoptées ou prévues, ce qui conduit à un accroissement de la population âgée défavorisée.

53. Dans un premier temps, les États Membres devraient envisager de s'engager à faire des personnes âgées un groupe cible des mesures prises pour atteindre l'objectif relatif au développement international, qui consiste à réduire de moitié le nombre des personnes vivant dans la misère d'ici à 2015.

Vieillessement productif

54. Le vieillissement productif, qui permet aux personnes âgées de continuer de participer à la vie sociale et de subvenir à leurs besoins, est un facteur décisif pour promouvoir le développement durable et prévenir une augmentation de la pauvreté parmi les populations âgées.

55. Étant donné que les sociétés évoluent et que les rôles se modifient, il importe que les gouvernements facilitent la participation continue des personnes âgées dans tous les secteurs de la société, notamment les secteurs social, culturel, politique et économique. Toutes les parties prenantes devraient faire des efforts supplémentaires pour inclure les personnes âgées afin qu'elles puissent apporter une contribution ac-

tive dans tous les domaines qui touchent à leur vie quotidienne, y compris la définition des politiques.

56. On prend de plus en plus conscience du fait que les personnes âgées peuvent apporter et apportent effectivement des contributions à la communauté non seulement en occupant des emplois rémunérés, mais aussi par la pratique du bénévolat. Le développement des associations de personnes âgées peut également accroître leur participation sur une base collective.

57. Les personnes âgées sont fréquemment exclues des programmes de réformes sectorielles et des projets de développement conçus et administrés par les gouvernements, les ONG et les organisations internationales, souvent parce qu'il existe un préjugé défavorable sur l'aptitude des personnes âgées à acquérir de nouvelles compétences. D'autre part, elles se voient souvent refuser l'accès à des ressources productives telles que le crédit, la technologie, l'enseignement et la formation, qui leur permettraient de continuer d'être des participants actifs au sein d'une société en mutation. L'indépendance productive et l'autonomie économique des personnes âgées sont des nécessités impérieuses, surtout dans les sociétés où se produisent des transformations rapides qui mettent les réseaux traditionnels de soutien familial à rude épreuve et ont souvent des répercussions sur le rôle et la situation des personnes âgées. En même temps, alors que l'on prend acte des contributions déjà importantes, mais souvent négligées, que les personnes âgées apportent au sein de leur famille et leur communauté, une nouvelle définition de la « productivité » s'impose à l'heure de la mondialisation. Il faut reconnaître qu'il existe dans les sociétés de nombreux apports précieux que l'on ne peut pas mesurer en termes économiques et qui comprennent, entre bien d'autres choses, les soins prodigués aux membres de la famille et les travaux ménagers.

58. La productivité des personnes âgées ne pourra être maintenue et accrue que si l'accès aux ressources économiques et sociales est garanti. Loin d'être fragiles et inactives, ces personnes sont capables dans leur grande majorité, si on leur donne l'occasion de réaliser ce potentiel, de jouer un rôle utile au sein de la société jusqu'à un âge avancé.

Emploi et vieillissement de la population active

59. Dans un grand nombre de pays développés et de pays en transition, la longévité va bien au-delà des limites correspondant aux âges fixés pour la retraite et va bien souvent de pair avec une réduction de la population d'âge actif et, paradoxalement, une discrimination enracinée pratiquée par les employeurs en fonction de l'âge. Or, le fait que de nombreuses personnes âgées ont le désir et la capacité de continuer à exercer une activité professionnelle au-delà de l'âge de la retraite est une réalité.

60. Au niveau le plus général, le problème est de savoir comment on peut maintenir les niveaux de productivité nationale tout en assurant la sécurité financière des personnes âgées qui, pour beaucoup d'entre elles, ont été contraintes de prendre une retraite anticipée avec une pension et des économies insuffisantes. En l'occurrence, il s'agit essentiellement de veiller à ce que les personnes âgées puissent accéder au marché du travail.

61. Parmi les mesures à prendre pour remédier à ce problème, on peut mentionner la nécessité de sensibiliser les employeurs aux avantages liés au maintien d'une

main-d'oeuvre vieillissante. Les travailleurs âgés apportent des atouts sur le plan de l'expérience et de la fiabilité. En même temps, ils doivent s'adapter à l'évolution des techniques et à d'autres mutations qui se produisent sur le marché de l'emploi et le lieu de travail. L'engagement de toutes les parties dans le processus d'apprentissage permanent, dans la formation et le recyclage est la clef du succès pour les travailleurs âgés et, partant, pour les entreprises qui les emploient. Il appartient aussi bien aux employeurs qu'aux employés de s'assurer que les compétences sont actualisées. Les employeurs devraient également envisager d'introduire des formes d'emploi souples pour les travailleurs âgés : retraite progressive, réembauche de travailleurs retraités pour des projets spéciaux de durée limitée, horaires modulés, etc. La situation des femmes âgées intégrées dans la population active mérite une attention particulière. Parmi les problèmes spécifiques qu'elles rencontrent, il faut citer notamment un avancement insuffisant dans la carrière en raison d'interruptions dans leur activité professionnelle, leurs obligations en matière de soins familiaux, la plus grande difficulté à retrouver un emploi après un licenciement et, partant, des pensions plus faibles. L'objectif pour les gouvernements doit être d'assurer la représentation d'âges divers et un équilibre entre les sexes sur le lieu de travail en faisant adopter des principes et des usages optimaux.

Alphabétisation et éducation

62. L'objectif fixé à l'échelle mondiale en matière d'éducation, selon lequel la scolarisation primaire universelle doit être assurée d'ici à 2015, prend acte du fait que l'éducation est le point de départ d'une vie productive. Toutefois, les États Membres ont également reconnu que la formation permanente était primordiale pour la participation des personnes âgées au sein de la société.

63. Le grand nombre des personnes âgées analphabètes ou ayant reçu une instruction minimum au cours de leur enfance est l'un des problèmes clefs, en particulier dans les pays en développement et en milieu rural. L'analphabétisme a des répercussions néfastes qui vont au-delà des limitations concernant les modes de subsistance et touchent également la santé et le bien-être des personnes âgées de façon générale, par exemple parce que les individus analphabètes ou peu instruits sont moins enclins à solliciter des soins. L'éducation et la formation sont déterminants pour la productivité des travailleurs et la productivité nationale dans la nouvelle économie du savoir.

64. Parallèlement à leur engagement en faveur de l'enseignement primaire pour les enfants, les gouvernements pourraient envisager de se donner pour objectif de promouvoir la formation permanente, y compris l'alphabétisation pour tous les adultes qui demandent à en bénéficier.

Développement rural

65. Dans beaucoup de pays, la majorité des personnes âgées résident dans des zones rurales peuplées par des communautés agraires. Lorsque la société agraire a été progressivement remplacée par une société « monétaire », les jeunes ont émigré vers les zones urbaines et à l'étranger, ce qui a entraîné un vieillissement relatif des populations dans les zones rurales.

66. Plusieurs problèmes ont surgi dans les zones rurales, notamment le manque d'infrastructures, le déclin de l'économie agricole, l'insuffisance des connaissances techniques, le transfert inadéquat de ressources en direction des travailleurs et les

difficultés d'accès aux marchés agricoles. Un nombre croissant de personnes âgées ne sont plus prises en charge par les réseaux traditionnels de soutien familial et certaines d'entre elles sont peu ou rarement aidées par leurs parents, du fait de l'éloignement.

67. Il est urgent de focaliser les ressources sur les zones rurales, tout d'abord pour enrayer l'exode des jeunes et ensuite pour assurer l'autonomie des personnes âgées. Il faudrait s'attacher en priorité à renforcer les moyens des agriculteurs âgés en leur offrant un accès aux services financiers et aux services d'infrastructure, en améliorant les techniques d'exploitation agricole, en revitalisant les petites industries et entreprises, en créant des activités productrices de recettes et des coopératives rurales et en assurant une éducation, une formation et un recyclage continu pour tous les adultes.

Resserrement des liens entre les générations

68. Les liens et les obligations qui existent entre les générations sont au coeur de chaque société à tous les stades du développement. Ces liens peuvent se manifester sous différentes formes, en allant du pacte intergénérationnel entre les travailleurs et les retraités, qui est à la base de nombreux régimes de retraite publics, à la cellule familiale, où l'on continue de dispenser la plupart, sinon la totalité, des soins aux personnes âgées du monde entier.

69. Les nouvelles réalités économiques et sociales et les migrations, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, ont souvent fragilisé et disloqué ces liens intergénérationnels qui constituaient le socle de la société. Les dispositions réglementaires qui établissent une interdépendance équilibrée entre les générations assurent aux personnes âgées une place au sein de leur communauté. Les déficits économiques et les problèmes de répartition des ressources qui se posent dans les pays développés ont parfois suscité des antagonismes entre les générations dans la recherche d'un schéma de distribution « équitable » des ressources. En outre, du fait que les hommes et les femmes sont davantage accaparés par des activités professionnelles, le principe traditionnel selon lequel la famille doit assurer la prise en charge totale de tous ses membres et son aptitude à le faire ont été remis en question.

70. Les responsables politiques ont pour mission de préserver les modes de communication intergénérationnels existants de façon que les personnes âgées puissent garder leur place au sein de la famille, de la communauté et de la société dans son ensemble. Ils doivent éviter de propager des idées erronées sur les incidences du vieillissement de la population qui créent un climat défavorable pour les rapports entre les générations. Une meilleure compréhension de la nature des contributions que les personnes âgées apportent à la société permettra également de renforcer les liens entre les générations. Par ailleurs, les gouvernements devraient s'efforcer d'éliminer toute discrimination fondée sur l'âge dans leurs politiques et dans la répartition des ressources.

Droits de l'homme et développement

71. Si l'on veut réaliser un développement durable dans les sociétés qui vieillissent rapidement, il faut veiller à ce que les personnes âgées ne soient pas pénalisées ou victimes de discriminations en raison de leur âge dans un domaine d'activité quelconque et à ce qu'elles aient accès, dans des conditions d'égalité, au marché du tra-

vail, à la protection sociale, aux soins de santé, à la formation, aux ressources productives, à la protection juridique et aux procédures de recours prévues par la loi.

72. Dans tous les pays, des décisions arbitraires sont souvent prises qui tendent à dénier aux personnes âgées des possibilités d'accès à des services et à des ressources du fait de leur âge. Le rationnement des soins de santé, la marginalisation des veuves, la qualité insuffisante des prestations dans les établissements de soins, l'impossibilité d'obtenir des crédits ou un emploi, sont des problèmes qui ont été signalés par un échantillon représentatif de parties prenantes, y compris des personnes âgées, pour n'en citer que quelques-uns.

73. Certains gouvernements ont promulgué une législation sur les droits des personnes âgées ou contre la discrimination fondée sur l'âge mais l'expérience a montré que les législations n'étaient efficaces que si elles recueillaient une large adhésion à la base et si l'on mettait des moyens suffisants au service de la formation et de l'information pour faire connaître la loi. Des procédures judiciaires solides sont également nécessaires pour la faire appliquer. Les gouvernements devraient évaluer les politiques et les législations actuelles pour détecter les pratiques discriminatoires à l'égard des personnes âgées et les améliorer afin d'encourager l'instauration d'une société pour tous les âges.

B. Promotion de la santé et du bien-être des personnes âgées

74. Les remarquables progrès observés dans l'allongement de la vie humaine au cours des dernières décennies ont leur origine dans une amélioration de l'accès aux soins de santé primaires et le renforcement des mesures en faveur de la santé publique. Les avancées stupéfiantes de la génétique et de la biologie moléculaire laissent entrevoir de nouveaux gains dans la longévité et l'espérance de vie en bonne santé. Cela dit, la longévité accrue alliée à la bonne santé et au bien-être n'est pas encore universelle puisque des pays entiers et certains groupes de population continuent de connaître des taux de mortalité et de morbidité élevés.

75. La transition épidémiologique, qui se produit actuellement dans toutes les régions du monde, signifie que la prédominance des maladies infectieuses et parasitaires a été remplacée par celle des maladies chroniques et dégénératives. Beaucoup de pays en développement auront toutefois une double charge à supporter : ils devront à la fois lutter contre les maladies transmissibles nouvelles ou recrudescences telles que le VIH/sida et la tuberculose, et faire face à la menace croissante que constituent les maladies non transmissibles.

76. Le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie qui produisent à terme des effets nocifs sur la santé des populations sont toujours répandus, en particulier dans les pays en transition. Dans certains de ces pays, la détérioration de la situation économique et sociale se répercute sur l'état de santé de la population car les pays en question doivent faire face aux insuffisances d'un système de santé soumis à de fortes contraintes économiques. En fait, au cours des dernières décennies, l'espérance de vie, celle des hommes en particulier, a chuté et, dans certains pays en transition, les taux de suicide sont particulièrement élevés chez les personnes âgées.

77. La santé des populations revêt une importance capitale pour le développement, et la bonne santé est sans doute le bien et le droit le plus précieux de la personne humaine. Un état de bien-être permanent permet aux individus de rester actifs au

cours de la vieillesse et intégrés dans la société. Cependant, pour atteindre un âge avancé avec un état de santé satisfaisant, il faut que le gouvernement, la société civile et l'individu s'engagent dans une démarche visant à préserver la santé et le bien-être tout au long de la vie. S'il incombe aux gouvernements de créer un cadre favorable à la promotion de la santé et du bien-être au fur et à mesure du vieillissement, il appartient aux individus d'adopter un mode de vie sain. Aussi, les personnes âgées doivent-elles avoir accès, dans des conditions d'égalité avec les autres groupes de population, à tous les soins préventifs, curatifs et de réadaptation disponibles.

78. La notion de liberté individuelle évolue au cours de l'existence puisque la mobilité et les capacités intellectuelles diminuent de façon quasi inéluctable avec l'âge. D'après les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il existe une corrélation manifeste entre le nombre d'invalidités constatées au sein d'une population – mesuré par la prévalence – et l'âge des individus puisque 0,5 % seulement des jeunes sont physiquement handicapés et que la proportion dépasse 30 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus. La proportion de personnes qui ont des difficultés d'adaptation dans leur vie quotidienne passe d'environ 50 % chez les personnes âgées de 60 à 64 ans à plus de 70 % chez celles âgées de 85 ans et plus. Étant donné que les besoins en matière de soins, de promotion et de traitement sanitaires s'accroissent au sein d'une population vieillissante de plus en plus nombreuse, les coûts risquent d'être gigantesques si l'on ne met pas en place des politiques appropriées. À l'heure actuelle, on observe une plus forte prévalence d'incapacités chez les personnes âgées dans les pays en développement du fait des conditions de vie antérieures et de l'existence de problèmes de santé courants qui n'ont pas été traités. Les femmes âgées sont particulièrement vulnérables en raison, entre autres, des inégalités qui existent entre les sexes tout au long de la vie.

79. Certains pays portent déjà leur attention sur des politiques qui encouragent un vieillissement actif et des modes de vie sains en se rendant compte que la prévention et les soins de santé dispensés tout au long de la vie peuvent contribuer à réduire les taux d'invalidité liés à la vieillesse et à limiter les incapacités des populations très âgées, ce qui permet de réaliser des économies budgétaires non négligeables.

80. Des interventions particulières sont nécessaires dans les domaines ci-après : accès aux soins de santé et élimination des inégalités, fourniture de soins de santé primaires, formation des agents des services de santé, promotion et amélioration de la santé tout au long de la vie et enrichissement et épanouissement personnels.

Accès aux soins de santé et élimination des inégalités

81. Les personnes âgées peuvent rencontrer un certain nombre d'obstacles, d'ordre financier, physique ou juridique en ce qui concerne l'utilisation de services de santé. Certains gouvernements ayant récemment réduit les investissements consacrés à la santé publique et à l'aide sociale, une proportion croissante de particuliers doivent avoir recours au secteur privé pour leur santé. Toutefois, pour de nombreux membres de la société, notamment les personnes âgées, la prestation de services de santé et de soins par le secteur privé est trop onéreuse. Dans certains pays, des coûts d'utilisation des services ont été mis en place, qui empêchent les démunis d'avoir accès aux soins de santé.

82. Le problème de l'accès physique aux services médicaux se pose plus particulièrement pour les personnes âgées vivant dans des zones rurales ou éloignées. On constate également des inégalités à l'intérieur même des systèmes de soins de santé.

Les prestataires de soins de santé peuvent hésiter à soigner les personnes âgées estimant que leur prise en charge revêt une moindre importance. La limitation des soins de santé en fonction de l'âge existe dans des pays à toutes les phases du développement.

83. Les gouvernements doivent reconnaître que les soins de santé destinés aux personnes âgées méritent des investissements, car ils étendent la durée de vie et facilitent ainsi la participation et la contribution des membres âgés de la société. La législation actuelle doit être passée en revue afin de supprimer les dispositions discriminatoires. Des partenariats avec la société civile, en particulier avec des organisations non gouvernementales et communautaires, peuvent être utiles pour combler les lacunes du service public en matière de prestations. Toutefois, il est essentiel de considérer que la famille et la communauté ne suffisent pas pour remplacer un système de santé publique efficace, et qu'il incombe aux gouvernements de fixer et de contrôler des normes de soins de santé pour tous les âges. La législation doit garantir le droit des personnes âgées à des soins de santé de qualité équitable et éliminer la discrimination fondée sur l'âge. Par ailleurs, les personnes âgées ne reçoivent pas régulièrement les informations dont elles ont besoin pour faire face à des problèmes de santé, comme l'infection au VIH/sida, car à leur âge, elles ne sont pas considérées comme étant en situation de risque élevé. Les personnes âgées doivent recevoir les mêmes informations que les autres groupes d'âge pour pouvoir protéger leur santé et leur bien-être.

Soins de santé primaires

84. L'accès aux soins de santé primaires et la mise en place de programmes sanitaires communautaires pour les personnes âgées doivent être une priorité absolue dans les pays en développement. La prestation de soins de santé primaires à un coût abordable est une condition préliminaire essentielle du développement économique et social d'un pays. Le recours à la médecine traditionnelle a toujours un rôle à jouer dans le développement de nouveaux services.

85. L'OMS recommande que les gouvernements consacrent au moins 5 % de leur PNB au secteur de la santé, et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social (2000), dans la ligne de la Déclaration d'Alma Ata, a fixé comme engagement pour les États Membres de promouvoir et d'atteindre l'objectif d'un accès universel et équitable aux soins de santé primaires, avec des efforts particuliers pour rectifier les inégalités, en particulier celles liées à l'âge. Les gouvernements doivent s'engager une nouvelle fois à atteindre ces objectifs. L'accent doit être mis sur la promotion de la santé et la prévention des maladies afin de faire baisser l'incidence d'incapacités au troisième âge.

Formation des professionnels de la santé

86. Dans de nombreux pays en développement, ainsi que dans certains pays en transition, il n'existe souvent pas de formation destinée aux professionnels s'occupant de personnes âgées, y compris les médecins. En conséquence, les professionnels de la santé et le personnel paramédical ne disposent pas de connaissances suffisantes à propos des problèmes spécifiques des personnes âgées. Dans certains pays développés, la formation des médecins en gériatrie reste insuffisante, ce qui conduit à des déséquilibres régionaux dans les services, les zones rurales étant parti-

culièrement touchées. Il est donc très urgent d'améliorer la formation en gériatrie et en gérontologie de tous les professionnels de la santé s'occupant de personnes âgées et de lancer des programmes généraux d'éducation en matière de santé des personnes âgées à l'intention des professionnels de la santé, ou de développer ceux qui existent déjà.

87. Compte tenu de l'importance des soins informels assurés par les membres de la famille, l'organisation d'une formation de base pour le traitement des personnes âgées est cruciale pour assurer le bien-être de la personne dispensant les soins et de son patient. Un grand nombre de personnes âgées dispensent des soins à des enfants et à des membres de leur famille souffrant d'une infection au VIH ou du sida. Il est urgent de leur fournir une formation.

Promotion de la santé tout au long de la vie

88. La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, a fixé des objectifs relatifs à l'augmentation de la durée de vie sans maladies, à l'amélioration de la qualité de la vie pour tous, à la réduction des taux de mortalité et de morbidité, et à l'allongement de l'espérance de vie. Ces objectifs ne peuvent être atteints que par la mise en oeuvre des recommandations déjà formulées par l'Organisation mondiale de la santé pour ce qui est d'améliorer les mesures de santé publique et l'accès à des soins de santé adéquats tout au long du cycle de vie. L'accès équitable à la protection et à la promotion de la santé tout au long d'une vie est la condition de base d'un vieillissement en bonne santé.

Épanouissement personnel

89. L'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité. La signification de la notion de santé et de bien-être va donc au-delà de la définition traditionnelle et, pour avoir et garder la santé, telle que la définit l'OMS, il est nécessaire d'optimiser les possibilités d'épanouissement physique, social, économique et mental tout au long d'une vie.

90. L'isolement, aussi bien physique qu'affectif, a des effets négatifs sur la santé et le bien-être, en particulier au troisième âge. Les possibilités offertes aux personnes âgées de participer à des activités sociales, culturelles et bénévoles peuvent être à la base de leur bien-être. Les associations de défense des droits des personnes âgées se sont avérées être un instrument participatif important car, ainsi, elles peuvent influencer sur les politiques publiques. Par ailleurs, il convient d'encourager les possibilités d'interaction entre les générations.

C. Créer un environnement porteur et favorable pour tous les âges

91. La promotion d'un environnement porteur pour le développement social est l'un des arguments centraux du Programme d'action adopté au Sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en 1995. Ce programme repose sur une approche du développement durable axée sur l'être humain. De la même façon, pour garantir un environnement porteur et favorable pour tous les âges et assurer la cohésion sociale, il est nécessaire de procéder à des ajustements de toutes les dimensions de la société, notamment le cadre financier, physique, social et spirituel. Même si certaines personnes âgées ont besoin de davantage d'aide et de soins, la plupart

d'entre elles sont désireuses et capables de continuer à être actives et productives. Une politique équilibrée permettra leur contribution et leur participation à la société. Dans les pays en développement, cette politique inclut l'accès à des produits et des services de base, comme l'eau potable et une alimentation suffisante. Les gouvernements doivent assurer un rôle central dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques permettant un tel environnement porteur, tout en faisant participer la société civile et les personnes âgées elles-mêmes.

92. La mise en place d'un environnement véritablement porteur et favorable pour tous les âges exige des efforts et des ressources. L'inverse serait à l'origine d'une perte de capital humain et d'un manque de stabilité sociale. Des interventions spéciales sont nécessaires dans les domaines de l'aide aux revenus, du logement et du cadre de vie, des soins, de la protection contre la violence, des relations intergénérationnelles au sein de la famille et de la communauté, de la promotion d'images positives des personnes âgées et des situations d'urgence les concernant.

Soutien des revenus et protection sociale

93. Les mesures de soutien des revenus et de protection sociale varient entre des systèmes très structurés et réglementés de retraite et de sécurité du revenu et des mesures informelles d'aide au niveau communautaire. De nombreux gouvernements considèrent désormais la protection sociale comme le fondement de la cohésion sociale, plutôt qu'un moyen à mettre en oeuvre en dernier ressort pour régler des problèmes passagers.

94. Des événements internationaux récents ont montré que lorsque les décideurs n'accordent pas suffisamment d'attention aux politiques globales de protection sociale, certains groupes démographiques se trouvent en position vulnérable lorsque des secousses du marché ou des incidents individuels se produisent et que l'aide familiale informelle est épuisée. Pour de nombreux pays en transition, les impératifs économiques de changement ont privé des franges entières de la population, en particulier les personnes âgées et les enfants, de structures institutionnelles ou de ressources pour la prestation d'une protection sociale. Par ailleurs, une hyperinflation galopante a quasiment réduit à néant la valeur des retraites et des économies antérieures. Dans certaines régions d'Afrique subsaharienne et d'Asie, la participation à une caisse de retraite ne concerne que moins de 10 % de la main-d'oeuvre. Dans de nombreux pays, le nombre d'emplois dans le secteur informel augmente et le nombre d'affiliations à des caisses de retraite diminue.

95. Les décideurs des pays développés et de certains pays en transition doivent prendre des mesures garantissant la viabilité, l'équité et la durabilité des systèmes actuels de retraite et de revenu. Les gouvernements des pays en développement et des pays en transition, avec l'assistance des organismes compétents du système des Nations et d'organisations bilatérales internationales, s'efforcent de mettre en place ou d'étendre des systèmes de pension afin d'inclure une plus grande proportion de la population; d'appuyer des systèmes appropriés de protection sociale informels; de concevoir des mesures de réglementation des caisses de retraite privées; et de garantir l'intégrité et la transparence des régimes officiels de retraite.

Logement et cadre de vie

96. La Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains et le Programme pour l'habitat ont reconnu qu'il était urgent d'améliorer la qualité des établissements hu-

maines en raison de leur importance au niveau de la vie quotidienne et du bien-être des êtres humains. Pour les personnes âgées, le logement et le cadre de vie sont particulièrement importants car elles passent une grande partie de leurs journées chez elles. Le degré d'intégration des personnes âgées dans la société est en grande partie fonction de leur cadre de vie.

97. Dans les pays en développement, un vieillissement démographique accéléré va se produire dans le contexte d'une urbanisation rapide, et un nombre croissant de personnes vieillissantes dans les zones urbaines ne disposeront pas de logements ou de services appropriés ou abordables. D'autre part, un grand nombre de personnes âgées restent dans les zones rurales, où du fait de l'évolution de la situation familiale, nombre d'entre elles vivent seules, et non dans l'environnement traditionnel d'une famille élargie, et n'ont alors personne sur qui se reposer. Les gouvernements doivent prévoir ces changements en considérant que la notion de famille élargie traditionnelle ne peut plus être considérée comme la norme pour l'hébergement et les soins.

98. Dans les pays développés, l'existence de modes de transport adéquats pour les populations vieillissantes dans les zones périurbaines est un problème croissant. Les ensembles immobiliers dans les banlieues, dont le nombre a augmenté au cours des dernières décennies, ont été conçus pour des familles jeunes ayant leur propre véhicule. Les populations de ces résidences vieillissent et les personnes âgées sont de plus en plus tributaires des transports en commun, qui s'avèrent souvent insuffisants. Le problème des personnes âgées qui continuent à vivre dans des maisons, qu'ils sont incapables d'entretenir lorsque leurs enfants ont déménagé, doit être également examiné.

99. Les politiques de logement doivent donc être ajustées en fonction du contexte national, tout en tenant compte des préférences des personnes âgées elles-mêmes en ce qui concerne leur cadre de vie. La priorité absolue doit être donnée à l'élaboration d'une politique de logement destinée spécialement aux personnes âgées lorsqu'une telle politique fait défaut. Des normes minimales de logement doivent être également mises en place, respectant les principes d'utilisation universelle et d'accessibilité. Les politiques des transports doivent être constamment examinées afin de garantir l'accessibilité et la sécurité.

Soins aux personnes âgées

100. Partout dans le monde entier, les soins aux personnes âgées sont dispensés principalement par l'entourage. Même dans les pays dotés de politiques officielles bien établies en matière de soins, la solidarité entre les générations permet de conserver la tradition des soins informels. Si tous les pays ambitionnent de permettre aux personnes âgées de vieillir au sein de la communauté, la famille ne peut pas continuer à prendre en charge la dispense des soins sans en pâtir d'un point de vue socioéconomique. C'est un fait établi que les femmes, principales dispensatrices des soins informels, sont les premières à en supporter les coûts. Ces coûts sont d'une part d'ordre financier (faibles taux de cotisation aux caisses de pension en raison des arrêts au travail répétés pour assurer les soins, occasions de promotion manquées, salaires bas), d'autre part d'ordre physique et émotionnel (stress dû à la difficulté de concilier travail et obligations familiales). Les femmes qui ont à s'occuper simultanément d'enfants et de personnes âgées sont particulièrement touchées par le problème. Dans de nombreuses régions d'Afrique, un nombre croissant de femmes d'un

certain âge s'occupent, seules, de leurs enfants atteints par le sida, puis de leurs petits-enfants, lorsque les parents ont succombé à la maladie. À un âge auquel il semblerait naturel que les personnes âgées soient prises en charge par leurs enfants, elles se retrouvent seules responsables d'enfants voire de petits-enfants en mauvaise santé.

101. Ces 20 dernières années, l'instauration de la pratique des soins communautaires est devenue l'objectif de nombreux gouvernements. Dans certains cas, la motivation est financière : les soins communautaires sont réputés être moins onéreux que les soins en établissement parce qu'ils sont généralement dispensés par la famille. Toutefois, si l'assistance familiale fait défaut, l'avantage économique des soins communautaires disparaît. La situation devient critique lorsque les familles accablées ne reçoivent pas l'aide adéquate. En outre, lorsque cette aide existe, le système de soins communautaire structuré est souvent mal coordonné et ses capacités sont insuffisantes pour répondre aux besoins des personnes âgées. Il est nécessaire de reconnaître que l'État doit assister les familles s'il veut que celles-ci continuent à s'occuper des personnes âgées. La seule solution au problème consiste donc à renforcer les systèmes de soins communautaires afin de fournir une aide structurée à ceux qui dispensent les soins.

102. Les soins en établissement pourraient devenir la solution privilégiée pour les personnes âgées de santé fragile ou ceux qui s'en occupent. Les capacités d'hébergement doivent être l'objet d'une attention et d'un contrôle particuliers. Ainsi, il est nécessaire de faire appliquer les normes de qualité minimales en matière de soins et de former le personnel. Il est par ailleurs capital de prendre des mesures pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées dans les établissements de soins.

103. Tout type de systèmes de soins devrait viser à assurer la quantité et la qualité des services qu'il dispense, la souplesse de sa structure et une gestion performante. Il est essentiel que les personnes âgées participent à l'évaluation des besoins et au suivi des services dans le cadre de l'étude des différentes formules qui leur sont proposées en matière de soins.

Protection contre les mauvais traitements et la violence

104. Dans tous les pays et à tous les niveaux de la société, les personnes âgées sont victimes de violences, qu'il s'agisse de sévices physiques ou psychologiques ou du non-respect des droits fondamentaux de l'individu. Ces exactions sont, dans la majorité des cas, le fait de membres de la famille ou de personnes qui dispensent les soins. La première mesure à prendre pour lutter contre les mauvais traitements est d'en informer le public et de former les spécialistes à en reconnaître les signes. Les spécialistes doivent être à même d'identifier les situations susceptibles d'engendrer des mauvais traitements, telles que le surmenage des dispensateurs de soins. Il est nécessaire de créer des services d'assistance aux victimes et aux auteurs des mauvais traitements.

105. Le non-respect des droits des femmes âgées perdure dans un certain nombre de pays. Le problème de la violation des droits des veuves est particulièrement préoccupant. Dans certains pays, à la mort de son époux, une veuve peut être spoliée de son héritage et de son logement, dont la propriété revient à ses fils. En outre, certaines coutumes portent parfois atteinte à l'individu. Il est nécessaire que les gouver-

nements identifient les sources de mauvais traitements et de violations des droits de l'homme dans la législation et les coutumes de leur pays.

Solidarité entre les générations au sein de la famille et de la communauté

106. C'est au sein de la famille et de la communauté que les personnes vieillissent. La perpétuation de la solidarité entre les générations aux échelons de la communauté et de la famille est primordiale pour tous les membres de la société. Partant, les pouvoirs publics devraient s'employer particulièrement à renforcer cette solidarité. Dans les pays en développement, malgré les contraintes de la vie moderne, la plupart des personnes âgées continuent à entretenir des relations étroites avec leur famille et la communauté dans laquelle elles vivent. Les échanges et l'entraide entre les générations sont un élément fondamental de la vie quotidienne. Cette entraide est loin d'être à sens unique : les personnes âgées contribuent souvent largement au bien-être de la famille, sous forme d'aide financière et de travail. Toutefois, la famille et la communauté sont des structures en évolution qui présentent des dissemblances culturelles. Aussi, tout en continuant à jouer un rôle essentiel en pourvoyant aux besoins de la société, l'État devrait aider la famille à demeurer le lieu privilégié de la solidarité entre les générations.

107. Éliminer les stéréotypes négatifs concernant les personnes âgées, faciliter les contacts entre les générations, lutter contre la ségrégation fondée sur l'âge et promouvoir l'utilité du savoir transmis par les personnes âgées aux générations suivantes pourraient faire partie des initiatives à prendre en vue de préserver les relations entre les générations. Toutefois, il convient de reconnaître que, pour les personnes âgées, la cohabitation avec la famille n'est pas toujours la meilleure des solutions. En outre, le rôle des personnes âgées au sein de la famille n'est que l'un des rôles qu'elles jouent au sein de la communauté.

Présenter les personnes âgées sous un jour plus favorable

108. La mondialisation des médias ainsi que les transformations économiques et sociales qui touchent la société dans son ensemble ont influé sur l'image des personnes âgées. Si la mondialisation a des effets bénéfiques, elle en a aussi de fâcheux, comme la progression de l'âgisme au sein de sociétés qui n'étaient pas familiarisées avec ce phénomène. Alors que les valeurs marchandes prennent une importance croissante, les jeunes générations mettent en doute la valeur de la contribution des personnes âgées au nouveau système. L'image déjà peu flatteuse des personnes âgées est ternie par le fait qu'elles sont accusées d'utiliser une part non équitable des ressources disponibles.

109. Les gouvernements doivent s'attacher à promouvoir une image positive de la vieillesse en présentant les personnes âgées comme des agents qui collaborent au bien-être commun. Il est capital d'élaborer une législation qui combatte la discrimination fondée sur l'âge et de s'employer à assurer la participation des personnes âgées à tous les niveaux de la société.

Les personnes âgées dans les situations d'urgence

110. Dans les situations de conflit, après un conflit et lors de catastrophes naturelles, les personnes âgées ne peuvent souvent plus compter sur les réseaux d'aide structurée et non structurée. Elles sont fréquemment abandonnées par les membres de la famille qui fuient le conflit. En outre, on fait abstraction du fait qu'elles cons-

tituent un groupe vulnérable et le personnel des organismes d'aide n'est pas formé à répondre à leurs besoins particuliers. L'enjeu principal consiste à apporter aux personnes âgées les mêmes secours qu'aux autres groupes de population.

IV. Gérer le problème du vieillissement de la population

111. Le Plan d'action international révisé fournit un cadre général à l'appui des politiques et programmes élaborés aux échelons national et régional en vue de gérer le problème du vieillissement de la population. Il définit les objectifs à atteindre et énonce les actions à mener en fonction de priorités et de questions données. Le présent chapitre étudie les manières d'atteindre les objectifs du plan et d'appliquer les mesures recommandées.

A. Action à l'échelon national

Rôle des pouvoirs publics, des agents et des partenaires

112. L'action des pouvoirs publics qui vise à gérer le vieillissement de la population doit avant tout s'exercer aux échelons national et local. Le Plan d'action international s'adresse pour l'essentiel à l'administration publique qui est intéressée au premier chef par l'application des recommandations qu'il contient et en a la responsabilité principale. Dans l'exécution de leurs mandats, les pouvoirs publics doivent avant toute chose recueillir un consensus national et susciter des engagements à tous les niveaux en vue de faire face aux problèmes qu'engendre le vieillissement de la population. D'un point de vue pratique, il s'agit de mettre la question du vieillissement et les préoccupations des personnes âgées à l'ordre du jour du développement national et de les intégrer à la planification socioéconomique.

113. Il importe également que les pouvoirs publics coordonnent l'action menée au niveau national dans ce domaine, y compris la participation aux activités internationales à l'échelle de l'État. Le bon déroulement de l'application du plan d'action dépend de la création d'un partenariat étendu et efficace entre les pouvoirs publics et la société civile. Il est nécessaire d'agir de façon concertée et bien coordonnée pour rallier le plus d'intéressés possibles au sein de la société civile, qu'il s'agisse d'ONG, d'organisations à but non lucratif, communautaires ou professionnelles, d'entreprises, de syndicats, de coopératives et d'organisations de représentants agricoles, d'instituts de recherche et d'enseignement ou des médias. Les pouvoirs publics doivent faciliter la création de partenariats entre tous les agents nationaux et internationaux et les faire participer à la planification, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes sur le vieillissement de la population. Les personnes âgées elles-mêmes, ainsi que tous les autres bénéficiaires, doivent prendre part à la conception des programmes puis à leur exécution.

114. Les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires comptent parmi les principaux partenaires des pouvoirs publics dans tous les domaines de l'action menée à l'échelon national en vue de faire face au problème du vieillissement de la population. La souplesse et l'efficacité sur le plan de la planification et de la prestation des services, des activités de plaidoyer, de la recherche et de la mobilisation des ressources font partie de leurs avantages essentiels. Les acti-

vités transparentes et fiables des ONG doivent être envisagées comme le pendant des programmes gouvernementaux qui jouent un rôle central dans l'initiative.

115. Le secteur privé est souvent apprécié pour la manière novatrice et rentable dont il gère la création et la fourniture de biens et de services de soins de santé, ainsi que l'éducation, l'information, la formation et la recherche. Ces dernières années, les entreprises privées ont lancé des programmes innovants à l'intention des salariés âgés et dans l'intérêt de leur famille et des collectivités locales : horaires de travail aménagés, départ à la retraite progressif ou plans de pension complémentaire. La participation du secteur privé aux activités nationales, régionales et internationales concernant les personnes âgées devrait obéir aux principes suivants : respect de la diversité des valeurs culturelles, religieuses et morales; accessibilité, tant d'un point de vue matériel que financier, des services aux pays et aux couches de la population à faible revenu; et respect des droits fondamentaux de base. Il incombe aux pouvoirs publics et aux organisations intergouvernementales d'établir un cadre juridique propre à favoriser et entretenir un partenariat efficace avec le secteur privé dans tous les domaines des initiatives prises aux échelons national et international en vue de gérer le problème de vieillissement de la population.

Structure nationale de gestion du vieillissement

116. La structure nationale de gestion du vieillissement regroupe des institutions, des organisations et des programmes intéressés à la planification, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des initiatives nationales concernant la gestion du problème du vieillissement de la population.

117. Le plan ou programme d'action national relatif à la gestion du vieillissement reprend les recommandations générales formulées dans le Plan d'action international sur le vieillissement, pour en faire les priorités de l'initiative nationale de gestion du vieillissement. Il identifie les mécanismes d'application, de suivi et d'évaluation, recense les principaux partenaires et donne le détail des activités menées par le mécanisme de coordination nationale sur le vieillissement. Le plan national devrait également définir les mesures à prendre dans le cadre de la gestion du programme, ainsi que de la mobilisation et de l'affectation des ressources, y compris la mise en valeur des ressources humaines.

118. Le mécanisme national de coordination sur le vieillissement est un organe multisectoriel et interdisciplinaire créé par les pouvoirs publics en vue de mettre au point, de promouvoir, de suivre et d'évaluer le plan ou programme d'action national sur le vieillissement. Il se compose généralement d'un centre de coordination (ministère, comité, département, etc.), ainsi que de représentants d'autres services publics, du corps législatif, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, des entreprises privées et des personnes âgées elles-mêmes. Cet organe de coordination nationale devrait être doté de dispositifs chargés d'examiner et d'adapter la législation et les pratiques existantes afin d'éviter toutes lacunes, contradictions ou discriminations importantes dont pourraient pâtir les personnes âgées. L'intégration des questions concernant le vieillissement de la population aux plans de développement national ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan ou d'un programme d'action national sur le vieillissement font partie des principales tâches qui relèvent de l'action coordonnée à l'échelon national.

119. Les éléments majeurs qui viennent compléter la structure nationale de gestion du vieillissement sont les suivants : organisations efficaces de personnes âgées et

pour les personnes âgées, activités éducatives, de formation et de recherche sur le vieillissement et organismes de collecte et d'analyse des données nationales ventilées par sexe et par âge visant à obtenir l'information particulière nécessaire à la planification, au suivi et à l'évaluation des politiques. Les pouvoirs publics devraient également créer et/ou faciliter le fonctionnement de dispositifs chargés de suivre en toute indépendance, impartialité et objectivité les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des plans et programmes nationaux relatifs au vieillissement de la population.

B. Programme de recherche sur le vieillissement

120. En matière de vieillissement, toute initiative politique doit se fonder sur des données scientifiques bien étayées. Pour préparer l'Année internationale des personnes âgées (1999) et en assurer le suivi, le Secrétariat de l'ONU a, en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche, ainsi qu'avec les États Membres concernés, mis au point un programme de recherche mondial sur le vieillissement pour le XXI^e siècle qui lui permettra de tenter d'apporter une réponse à la question du vieillissement des populations et des individus, en particulier dans les pays en développement. Ce programme de recherche a pour objectif de mieux faire comprendre les nouveaux aspects politiques du vieillissement afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de réduire les inégalités et d'assurer la durabilité du développement social et humain, compte dûment tenu de la diversité des sociétés aux différents niveaux de développement démographique, social et économique. Il vise à aider les décideurs et autres entités concernées à mieux définir les objectifs de l'action politique et les domaines d'intervention prioritaires; à identifier des mesures de mise en oeuvre des politiques; à évaluer les incidences des mesures concernant les différentes tranches d'âge et autres mesures; et à contribuer au renforcement des capacités.

121. Le programme a permis d'identifier des domaines prioritaires pour la recherche liée aux initiatives politiques tels que la qualité de vie, les processus de vieillissement et le vieillissement et la santé; la productivité et l'intégration des personnes âgées; la sécurité matérielle tout au long de la vie; et les réseaux de soutien et les systèmes coordonnés et intégrés de soins et d'appui. Il a également permis de définir des priorités pour ce qui est de la recherche de fond, notamment :

- a) Les liens existant entre les processus moléculaires et cellulaires fondamentaux du vieillissement, le bien-être et l'émergence de la morbidité et du déclin des fonctions vitales;
- b) Le bien-être et les systèmes de soutien social et financier (études comparées);
- c) Les moyens de démarginaliser les populations âgées afin de tenir compte de leurs capacités et de leurs contributions;
- d) La situation des personnes âgées vivant dans les pays en développement;
- e) Les transitions tout au long de la vie;
- f) Les besoins en matière d'environnement bâti d'une population vieillissante;
- g) L'âgisme : ses causes et sa dynamique;

- h) La sécurité sociale et les soins de santé : modèles de financement;
- i) Le vieillissement et la santé : définition, dimensions, outils multiculturels et internationaux d'évaluation.

122. On s'efforce actuellement dans le cadre du programme de recherche sur le vieillissement de mieux cerner les diverses priorités en matière de recherche et d'identifier les grands partenaires nationaux et internationaux qui faciliteront sa mise en oeuvre. L'élaboration du programme est à sa phase finale et lorsqu'il sera terminé, il constituera l'une des annexes du projet définitif de plan d'action international révisé sur le vieillissement, qui sera soumis au Comité préparatoire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement prévue pour 2002.

123. Les États Membres seront invités à consulter le programme de recherche lorsqu'ils définiront leurs priorités nationales en matière de recherche sur le vieillissement. Au nombre des utilisateurs du programme figureront les organes législatifs, les gouvernements, les milieux universitaires ainsi que les ONG et les organismes d'aide traitant des questions de développement, notamment du vieillissement des populations et des individus.

C. Formation et éducation

124. La formation et l'éducation sont des outils importants en matière de développement. Il conviendra de souligner et de promouvoir certains des aspects interconnectés de l'éducation et de la formation en matière de vieillissement : l'éducation et la formation des adultes; les personnes âgées en tant qu'éducateurs et formateurs; la formation professionnelle dans le domaine du vieillissement; et la sensibilisation du public dans son ensemble à la question.

125. L'éducation et la formation des adultes portent notamment sur l'alphabétisation et l'éducation continue des personnes âgées. L'objectif général est d'aider les personnes âgées à s'adapter à une situation évoluant rapidement et à leur fournir les connaissances et compétences leur permettant de ne plus être marginalisées, notamment sur le marché du travail. Il s'agit là d'une tâche de portée universelle à laquelle devront s'atteler aussi bien les gouvernements que la société civile.

126. Les personnes âgées elles-mêmes ont un rôle très important à jouer dans les programmes d'éducation et de formation, en particulier au niveau des collectivités. Il convient de les encourager à exercer des fonctions d'éducateurs et de formateurs, bénévoles ou rémunérés, dans les programmes d'alphabétisation, les campagnes de sensibilisation du public et d'éducation portant sur les traditions et le patrimoine culturels, l'environnement, l'abus des drogues, la prévention du VIH/sida et autres questions.

127. La formation professionnelle dans le domaine du vieillissement est une condition essentielle à une bonne mise en oeuvre des programmes et politiques nationaux concernant le vieillissement. Les programmes destinés aux professionnels de la santé et des soins, notamment ceux qui portent sur l'amélioration des aptitudes à la gestion du personnel chargé de la prestation des services et apprennent aux familles à fournir les soins requis, devraient être offerts à tous. Il conviendrait de promouvoir des méthodes novatrices de formation et d'éducation, notamment l'enseignement à distance, afin de pouvoir disposer du personnel qualifié qui fait défaut, en particulier dans les zones éloignées et rurales. La coopération internationale dans ce domaine

s'avère d'une importance particulière et il faudra que le système des Nations Unies et les organismes internationaux s'occupant de développement promeuvent la création de centres de formation mondiaux et régionaux tels que l'Institut international du vieillissement à Malte et le Centre régional de formation d'HelpAge International en Thaïlande.

128. Le Plan d'action international de 1982 sur le vieillissement a souligné la nécessité de sensibiliser le public au processus de vieillissement, et ce le plus tôt possible afin que le vieillissement soit considéré comme ce qu'il est, un processus naturel. Cette tâche demeure toujours aussi importante pour la mise en oeuvre du Plan d'action international révisé dans la mesure où elle permet de faire prendre conscience du fait que le vieillissement constitue une étape constructive de la vie. Parmi les mesures proposées figurent l'organisation de campagnes d'information et d'expositions, la distribution de documentation et la tenue d'autres manifestations permettant de promouvoir des images positives du vieillissement et de faire des personnes âgées, en particulier des femmes âgées, des modèles identificatoires. Il est encore plus important d'inclure des informations positives, mais réalistes, sur le processus de vieillissement dans les programmes d'études primaires et secondaires, ainsi que dans les études multidisciplinaires supérieures.

D. Coopération internationale

129. Cette section fournit un cadre général et comporte des recommandations spécifiques concernant la coopération internationale à la mise en oeuvre du Plan. Il convient de souligner que l'application du Plan d'action international sur le vieillissement doit être considérée comme faisant partie intégrante des mesures prises par la communauté internationale pour parvenir aux objectifs fixés en matière d'intégration sociale et de développement.

130. Cette section définit les priorités en matière de coopération internationale dans le domaine du vieillissement qui ont été identifiées par le biais d'enquêtes internationales menées par le Programme des Nations Unies sur le vieillissement en 2000 lors des préparatifs de la seconde Assemblée mondiale sur le vieillissement. Ces priorités comprennent notamment par ordre décroissant d'importance :

- a) La formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes;
- b) Les travaux de recherche à l'appui de l'élaboration des politiques et programmes;
- c) La formation de professionnels de la santé et des services sociaux;
- d) La mise en place de projets producteurs de recettes;
- e) Le recueil et le traitement des données;
- f) La recherche scientifique;
- g) L'éducation;
- h) La diffusion de l'information et la mise en commun des meilleures pratiques;
- i) Le financement permettant d'améliorer les programmes existants.

131. Cette section comprendra également des recommandations d'action à l'intention du système des Nations Unies et d'autres organisations et institutions internationales.

132. Il est proposé que le programme sur le vieillissement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU demeure le mécanisme de coordination des Nations Unies pour les questions de vieillissement, et notamment la mise en oeuvre du Plan d'action international révisé. Le programme s'acquitterait des tâches ci-après :

a) Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du Plan au niveau mondial, notamment création et mise à jour d'une base de données sur les politiques et programmes concernant le vieillissement accessible sur l'Internet;

b) Promotion de la mise en oeuvre du Plan aux niveaux régional et national grâce à l'élaboration de directives techniques, notamment le programme de recherche des Nations Unies sur le vieillissement, et l'organisation de campagnes mondiales d'information;

c) Coordination des activités des organismes des Nations Unies sur le vieillissement en vue de mettre en oeuvre le Plan;

d) Renforcement du réseau international de collaboration sur le vieillissement, qui comprend gouvernements, organisations non gouvernementales et professionnelles, établissements universitaires et secteur privé.

133. Il convient de souligner que la première étape, la plus importante pour la mise en oeuvre du Plan, sera la concrétisation sur le plan national de ses recommandations universelles et générales. Les mesures régionales prises par les commissions régionales des Nations Unies devront faciliter la mise en oeuvre du Plan au niveau national.

E. Suivi, examen et mise à jour

134. Le suivi, l'examen et la mise à jour devront constituer avant tout des activités nationales et s'intégrer dans toute la mesure possible dans les processus régionaux de mise en oeuvre du Plan.

135. Il est également recommandé de mener des activités de suivi et d'examen mondial. Les politiques et programmes nationaux sur le vieillissement feraient l'objet d'un examen continu rendu possible par consultation de la base de données sur les politiques et programmes concernant le vieillissement créée par le Programme des Nations Unies sur le vieillissement et accessible sur l'Internet, et une enquête mondiale bien ciblée donnant lieu à une analyse serait par ailleurs menée tous les cinq ans dans le cadre des thèmes prioritaires identifiés par la Commission du développement social.

136. La Commission du développement social devrait devenir l'organe intergouvernemental chargé d'examiner la mise en oeuvre du Plan tous les cinq ans et de faire des propositions de mise à jour le cas échéant. Les conclusions de la Commission devraient être communiquées à l'Assemblée générale pour examen par le biais du Conseil économique et social. Le Département des affaires économiques et sociales devrait coordonner le processus de suivi et d'examen du Plan.